



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 février 2017  
Français  
Original : anglais

**Soixante et onzième session**  
Point 164 de l'ordre du jour  
**Financement des activités découlant de la résolution**  
**1863 (2009) du Conseil de sécurité**

## **Budget du Bureau d'appui de l'Organisation des Nations Unies en Somalie pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui à la Mission . . . . .	5
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional . . . . .	9
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays . . . . .	9
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	10
II. Ressources financières . . . . .	38
A. Vue d'ensemble . . . . .	38
B. Contributions non budgétisées . . . . .	39
C. Gains d'efficience . . . . .	39
D. Taux de vacance . . . . .	40
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	40
F. Formation . . . . .	41
G. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	42
III. Analyse des variations . . . . .	43



---

IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	46
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/285 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale . . . . .	47
A.	Assemblée générale . . . . .	47
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . . . .	51
Annexes		
I.	Définitions . . . . .	56
II.	Organigrammes . . . . .	58

## Résumé

Le présent rapport expose le budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (exercice 2017/18), dont le montant s'élève à 619 312 100 dollars.

Le budget prévoit le déploiement des effectifs suivants : 70 membres du contingent des Nations Unies, 21 586 membres du contingent de l'Union africaine, 120 policiers de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), 420 membres d'unités de police constituées de l'AMISOM, 375 membres du personnel recruté sur le plan international, 199 membres du personnel recruté sur le plan national, 21 Volontaires des Nations Unies et 6 membres du personnel fourni par les gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2017/18 et l'objectif du Bureau d'appui est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats établis pour la composante appui, à laquelle les effectifs du BANUS ont été assignés.

Les explications des variations de ressources, tant humaines que financières, renvoient s'il y a lieu à des produits précis attendus du BANUS.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses <sup>a</sup> (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	140 767,9	151 141,4	180 693,3	29 551,9	19,6
Personnel civil	57 869,7	58 534,7	67 191,4	8 656,7	14,8
Dépenses opérationnelles	313 703,8	364 628,8	371 427,4	6 798,6	1,9
<b>Montant brut</b>	<b>512 341,4</b>	<b>574 304,9</b>	<b>619 312,1</b>	<b>45 007,2</b>	<b>7,8</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	5 031,1	4 896,7	5 882,8	986,1	20,1
<b>Montant net</b>	<b>507 310,4</b>	<b>569 408,2</b>	<b>613 429,3</b>	<b>44 021,1</b>	<b>7,7</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>512 341,4</b>	<b>574 304,9</b>	<b>619 312,1</b>	<b>45 007,2</b>	<b>7,8</b>

<sup>a</sup> Comprend les ressources financières demandées pour 10 postes (1 P-3, 4 SM, 2 AN et 3 GN) concernant le Centre de ressources régional d'Entebbe, qui figuraient dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16.

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	Observateurs militaires	Contingents des Nations Unies	Contingents de l'AMISOM	Police de l'AMISOM	Unités de police constituées de l'AMISOM	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par les Gouvernements	Total
<b>Personnel militaire</b>										
Effectif approuvé 2016/17	–	70	21 586	120	420	–	–	–	–	22 196
Effectif proposé 2017/18	–	70	21 586	120	420	–	–	–	–	22 196
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Composantes</b>										
Appui logistique										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	–	375	199	21	6	601
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	–	375	199	21	6	601
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Vue d'ensemble**

1. Le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1863 (2009) et prorogé par des résolutions ultérieures, notamment en dernier lieu jusqu'au 31 mai 2017, par la résolution 2297 (2016).

2. Le Bureau d'appui a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir continuer de fournir un appui logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), ce que le Conseil a demandé dans sa résolution 1863 (2009) du Conseil, et élargi par ses résolutions 1872 (2009), 1910 (2010), 1964 (2010), 2010 (2011), 2036 (2012), 2073 (2012), 2093 (2013), 2124 (2013) et 2245 (2015).

3. Par sa résolution 2102 (2013), le Conseil de sécurité a créé la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), décidé qu'elle aurait son siège à Mogadiscio et que le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA, désormais appelé BANUS), serait intégré dans cette mission et lui fournirait des services d'appui administratif, financier et technique dans toute la Somalie. Par sa résolution 2275 (2016), le Conseil a prorogé le mandat de la MANUSOM jusqu'au 31 mars 2017.

4. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2124 (2013), a prié le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie d'appuyer l'armée nationale somalienne en lui fournissant des rations alimentaires et de l'eau, du carburant, des moyens de transport, des tentes et des moyens d'évacuation sanitaire intrathéâtre et décidé que cet appui exceptionnel se limitera aux opérations menées conjointement par l'armée nationale somalienne et l'AMISOM et qu'il doit être financé par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

5. Dans sa résolution 2245 (2015), le Conseil de sécurité, tenant compte de l'élargissement de la mission du Bureau d'appui depuis sa création en 2009, a décidé que le Bureau sera rebaptisé Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et chargé de fournir un appui à l'AMISOM, à la MANUSOM et à l'armée nationale somalienne lors des opérations menées conjointement avec l'AMISOM. Le Conseil de sécurité a réaffirmé que l'appui direct au titre de cette assistance serait financé par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies approprié, le personnel du BANUS devant veiller à ce que cet appui soit effectivement fourni dans le respect des dispositions de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, dans le contexte de la fourniture d'un appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

### **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui à la Mission**

6. Dans l'ensemble, le BANUS s'est acquitté de son mandat de manière satisfaisante en contribuant efficacement à la consolidation et à l'élargissement de l'AMISOM que le Conseil de sécurité avait autorisé dans sa résolution 2124 (2013), en appuyant l'offensive militaire contre les Chabab, ainsi qu'en renforçant la consolidation de la MANUSOM en Somalie et en en concourant à ses activités de fond.

7. Le BANUS s'est acquitté de son mandat en recourant à une combinaison de modalités de prestation de services, alliant un effectif allégé, des fournisseurs extérieurs privés et des militaires de l'AMISOM pour fournir des services sur les théâtres d'opérations.

8. Pour ce qui est de l'avenir, le BANUS continuera à opérer dans un milieu extrêmement instable et dangereux. Le contexte politique demeure extrêmement complexe et les risques accrus pesant sur la sécurité continueront d'imposer au BANUS d'adapter ses stratégies opérationnelles aux conditions de sécurité particulières qui prévalent en Somalie.

9. Dans de telles circonstances, le BANUS continuera d'apporter un appui à l'AMISOM par le biais des pôles de commandement de secteur et de bataillon et dans des sites majeurs, tels que Mogadiscio, Kismayo, Baidoa, Beledweyne, Johar et Baledogle. Le Bureau d'appui a créé des unités de soutien dans les secteurs 1 et 5 et prévoit d'en créer également dans les secteurs 3 et 4 en vue de garantir une livraison plus efficace des marchandises par les grands axes d'approvisionnement. Il incombe toujours à l'AMISOM de prendre la relève à partir de ces sites en utilisant ses propres moyens de livraison.

10. Le BANUS continuera de rénover les installations existantes et entreprendra les travaux de construction de nouveaux logements pour son personnel et ceux de la MANUSOM et de l'AMISOM en Somalie, ainsi que de la Base d'appui de Mombassa. Tous les projets de construction prévus dont le coût estimatif est supérieur à 1 million de dollars pour l'exercice 2017/18 sont des projets pluriannuels, énumérés ci-après :

a) Construction des camps de centre de secteur à Kismayo, à Johar et à Dobl (18,5 millions de dollars);

b) Construction de bâtiments en dur (logements et bureaux) conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle en vue d'accueillir le personnel civil des Nations Unies et de l'AMISOM dans les secteurs de Baidoa, de Beledweyne, de Kismayo et de Dobl, ainsi qu'à l'aéroport international de Mogadiscio et dans les quartiers généraux de l'AMISOM, conformément au plan-cadre d'équipement (4,5 millions de dollars);

c) Achèvement de la construction des camps de centre de secteur à Beledweyne et à Baidoa, ce qui permettra de mettre des locaux à usage de bureaux et de logements à la disposition des et des civils (2,5 millions de dollars des États-Unis);

d) Forage de 30 puits en vertu de lettres d'attribution avec les Gouvernements éthiopien et kényan (2 millions de dollars);

e) Construction de routes goudronnées et d'aires de stationnement à l'aéroport international de Mogadiscio (2,0 millions de dollars des États-Unis); et

f) Achèvement de la construction de la Base d'appui de Mombassa à l'aéroport international de Mombassa (1,5 million de dollars des États-Unis).

11. Les mouvements de marchandises continueront de se faire par livraison directe à la Base logistique de Mogadiscio, ainsi que par le transport commercial des marchandises de Mombassa à Mogadiscio, Dobl (centre du secteur 2) et Kismayo (centre du secteur 6). Le secteur 2 sera desservi par route au départ de Mombassa,

tandis que le réapprovisionnement des secteurs 1 et 5 à l'intérieur de la Somalie se fera par la route au départ de la Base logistique de Mogadiscio. Le BANUS recourra davantage aux routes pour apporter un appui logistique aux secteurs 3 et 4.

12. Le BANUS continuera d'améliorer les installations des centres de secteur afin d'accroître les stocks opérationnels et de fournir un appui logistique plus solide, ce qui permettra d'acheminer davantage de stocks et de ressources vers les secteurs. Les stocks stratégiques seront renforcés à la Base logistique de Mogadiscio ainsi qu'à la Base d'appui de Mombassa, grâce aux installations d'entreposage de plus longue durée prévues à Mombassa. Toujours à Mombassa, la gestion de l'entrepôt sera confiée à des sous-traitants et le personnel du BANUS actuellement en poste à Mombassa sera chargé de superviser les opérations et la gestion des installations. Outre la mise en place d'installations solides dans les centres de secteur, le BANUS renforcera les plateformes logistiques dans au moins deux postes de commandement de bataillon par secteur. Ainsi, des centres de distribution seront créés dans six secteurs.

13. Les services de communications et d'informatique du BANUS continueront d'évoluer pour passer des services par satellite (bande B) à des services en bande L offrant des solutions à basse latence et large bande moins coûteuses. Ces nouveaux services permettront aussi à l'AMISOM d'accéder à une certaine qualité de connexion à Internet. L'épine dorsale des services de communications et d'informatique, qui ont été étendus à tout le centre-sud de la Somalie en 2014/15, permettra à chaque site de bataillon/sous-unité de bénéficier de services de communications sécurisées et d'assurer la continuité des services aux bureaux de la MANUSOM. Tous les grands sites bénéficieront d'infrastructures de communications et d'informatique permanentes implantées dans des centres de données hébergés dans des conteneurs qui regroupent toutes les installations de communications et d'informatique. Le réseau TETRA restera limité aux postes de commandement de secteur et à Mogadiscio, tandis que les communications établies en dehors des postes de commandement et au niveau des compagnies seront assurées par des liaisons haute fréquence sécurisées, solides et réservées à l'usage militaire. Des mesures de vidéosurveillance seront également mises en place dans toutes les installations du BANUS et de la MANUSOM.

14. La composante aviation fournira des services essentiels de transport de passagers, d'évacuation sanitaire aérienne et de réapprovisionnement en urgence des zones qui ne sont pas accessibles par route. À cet égard, la flotte de transport aérien du BANUS comptera un hélicoptère de combat de plus, passant ainsi de cinq hélicoptères prévus au budget de l'exercice 2016/17 à six hélicoptères prévus au budget pour l'exercice 2017/18. Trois hélicoptères de combat ont été déployés en Somalie le 15 décembre 2016, après qu'une lettre d'attribution a été signée avec le Gouvernement kényan. Les négociations portant sur la mise à disposition de trois hélicoptères de combat par l'Ouganda devraient s'achever d'ici le mois de mars 2017. La flotte sera composée de six hélicoptères militaires, de sept hélicoptères privés et de quatre avions. La MANUSOM et le BANUS partageront deux avions et deux hélicoptères appartenant à cette flotte, à hauteur de 30 % et de 70 % respectivement. Outre la flotte décrite ci-dessus, le BANUS aura également besoin de trois avions en réserve pour appuyer, d'une part, la fourniture de l'appui logistique jusqu'à ce que les unités de soutien de la Mission soient pleinement opérationnelles, et d'autre part, ses besoins ponctuels d'ordre opérationnel.

L'obtention de ces moyens sous forme d'appareils de réserve, et non à plein temps, permet de réduire les coûts des opérations aériennes du BANUS.

15. Dans sa résolution 2245 (2015), le Conseil de sécurité est convenu de lever les restrictions qui subsistent concernant le matériel et les services se rapportant à la restauration, aux communications, au nettoyage et à l'hygiène, au mobilier et à la papeterie, ainsi qu'au matériel de campement en cas de manœuvres tactiques. Pour l'exercice 2017/18, le coût des remboursements au titre du soutien logistique autonome est estimé à 34,3 millions de dollars.

16. Le Conseil de sécurité, dans la lettre de son Président datée du 15 avril 2016 adressée au Secrétaire général (S/2016/351), a pris acte du déploiement en Somalie d'un contingent britannique de 70 militaires en vue d'aider le BANUS à s'acquitter de son mandat.

17. Les services médicaux occupent une place centrale dans l'appui logistique à l'AMISOM. L'appui que le BANUS apporte à la Mission dans ce domaine comprend les évacuations sanitaires vers les hôpitaux de campagne de niveau II et vers les hôpitaux privés de niveau III et IV dans la région, y compris les évacuations de nuit. L'AMISOM continuera de fournir les services hospitaliers de campagne de niveau I et II. Le BANUS, pour sa part, approvisionnera en matériel et en fournitures les établissements sanitaires de toute la Somalie centrale-sud et gèrera aussi une structure d'intervention d'urgence à l'intention du personnel des Nations Unies à Mogadiscio.

18. Le BANUS continuera de fournir à l'AMISOM et à la MANUSOM, en application d'un contrat-cadre, des services de communications stratégiques, de relations publiques et de production multimédia en vue d'aider ces missions à fournir une information exacte et à mieux faire connaître l'action qu'elles mènent en faveur de la paix, la sécurité et la stabilité politique en Somalie.

19. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, dont il abrite les bureaux, le BANUS continue d'aider l'AMISOM à atténuer les menaces liées aux engins explosifs improvisés au moyen d'unités de soutien à la Mission, d'opérations menées dans les secteurs, de chiens détecteurs d'explosifs et de formations à la neutralisation d'explosifs. Étant donné que l'AMISOM intensifie ses opérations au sol dans l'ensemble des secteurs, elle doit être en mesure de faire face à une exposition accrue aux engins explosifs improvisés ainsi qu'à d'éventuels changements de stratégie. Au cours de l'exercice 2017/18, le BANUS élargira les unités de soutien à la Mission en augmentant les effectifs du personnel d'encadrement et continuera de veiller à ce que l'AMISOM bénéficie d'un appui suffisant pour faire face à la menace grandissante que représentent les engins explosifs improvisés.

20. Le BANUS continuera de se doter des moyens propres à lui permettre d'aider l'Union africaine et l'AMISOM à élaborer leurs propres politiques et normes environnementales et à les appliquer.

21. Par ailleurs, le Bureau d'appui continuera, d'une part, de mettre en place la chaîne d'approvisionnement de l'ONU ainsi que les politiques de prestation de services dans le cadre des opérations de maintien de la paix et, de l'autre, de veiller au respect de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, pierre angulaire du partenariat entre l'ONU et l'AMISOM et condition préalable à la fourniture d'un appui à la Mission et à l'ANS. Pour l'exercice 2017/18, le

BANUS propose 154 transferts et réaffectations compte tenu : a) de la création d'un bureau pour le Chef du BANUS; b) de la réorganisation de la chaîne d'approvisionnement; et c) de la poursuite du transfert de fonctions et du redéploiement de postes entre secteurs en Somalie, ainsi qu'à Mombassa et à Nairobi (Kenya) en vue de renforcer l'exécution du mandat.

### **C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional**

22. Le BANUS continuera de mettre l'accent sur le développement de ses consultations avec la Commission de l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Il poursuivra avec le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements sa coopération concernant les services chargés des mouvements. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) bénéficiera de la présence du BANUS à la Base d'appui de Mombassa, et son personnel en poste à la Base s'occupera également des questions de contrôle des mouvements qui la concernent directement.

23. Le BANUS continuera d'apporter un appui aux opérations de trésorerie de l'Office des Nations Unies à Nairobi dans le cadre d'un service de caisse intégré mis en place à la suite de l'entrée en service d'Umoja.

24. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continuera d'apporter à ses missions clientes, y compris au BANUS, un appui régional dans les domaines suivants : entrées en fonctions et cessations de service, prestations et états de paie du personnel recruté sur le plan national, règlement des sommes dues aux fournisseurs, voyages et autres avantages du personnel, traitement des demandes de remboursement (au titre des frais de scolarité, des frais de voyage en mission, etc.), services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

25. Le BANUS continuera d'utiliser le Bureau régional d'achat d'Entebbe pour rationaliser les services des achats dans les régions d'Afrique centrale et orientale grâce à la planification conjointe des achats à l'échelon régional, au développement de la stratégie régionale d'achat, à la gestion régionale des fournisseurs et au renforcement des ressources prévues au titre des contrats-cadres régionaux. À cette fin, le Bureau régional d'achat d'Entebbe continuera à disposer d'un poste P-5, tout en relevant de la Division des achats du Secrétariat, conformément à la résolution 69/273 de l'Assemblée générale.

### **D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays**

26. Afin de garantir l'efficacité de son partenariat avec l'AMISOM et l'ANS, de leur planification conjointe et de la coordination de l'appui logistique qu'il leur fournit, le BANUS continuera d'organiser régulièrement des réunions d'équipes spéciales avec l'AMISOM, notamment grâce au truchement du Centre commun d'opérations d'appui. L'AMISOM et le BANUS tiendront des réunions des hauts responsables des missions afin de définir des orientations stratégiques en vue de l'exécution de leur mandat respectif.

27. Dans le cadre de la présence intégrée de l'ONU en Somalie, le BANUS continuera de participer aux réunions de coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies en Somalie, laquelle a été intégrée à la MANUSOM le 1<sup>er</sup> janvier 2014, ce qui a permis d'intégrer l'AMISOM au processus politique de consolidation de la paix et aux activités d'édification de l'État.

28. Le Chef du BANUS et le Directeur de la Mission d'appui au BANUS consulteront fréquemment le siège de l'Union africaine, le Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie, le Commandant de la Force, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, le Gouvernement fédéral somalien et les États Membres, dont les membres du Conseil de sécurité, en vue de mobiliser et de coordonner l'appui fourni à l'AMISOM et à l'ANS.

29. Le BANUS continuera de participer aux réunions de l'équipe de pays des Nations Unies en Somalie.

## **E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

30. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

### **Composante 1 : fourniture d'un soutien logistique**

31. Cette composante est chargée de fournir des services rapides, efficaces, efficients et judicieux à l'AMISOM, l'Armée nationale somalienne et la MANUSOM afin de contribuer à l'exécution de son mandat par la réalisation des produits prévus, l'amélioration des services rendus et l'obtention de gains d'efficacité. Un appui sera apporté à l'effectif autorisé de l'AMISOM, soit 22 126 agents en tenue et 70 membres du personnel civil, à 70 agents en tenue des Nations Unies, aux effectifs de la MANUSOM, soit 283 personnes (étant exclus 530 membres du groupe de gardes des Nations Unies, 14 membres de la Police des Nations Unies et 18 agents fournis par les gouvernements) et aux effectifs civils du Bureau, soit 375 agents recrutés sur le plan international, 199 agents recrutés sur le plan national, 21 Volontaires des Nations Unies et 6 agents fournis par les gouvernements, ainsi qu'à 10 900 membres du personnel de l'Armée nationale somalienne lors de ses opérations conjointes avec l'AMISOM; l'appui sera financé, dans ce dernier cas, par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne.

32. L'appui couvrira tous les services, notamment le personnel, les finances, les achats, la gestion des marchés, le budget et la formation, la construction et l'entretien de locaux à usage de bureaux et de logements, la santé, la mise en place et la maintenance de systèmes informatiques et de communications, les opérations de transport (aérien, maritime et terrestre) et la gestion des risques liés aux explosifs, notamment les stratégies de réduction des risques. Pour l'exercice 2017/18, ces services seront renforcés grâce à la mise en place, au sein de l'AMISOM, d'éléments précurseurs dotés de véhicules utilitaires lourds, de capacités de génie de combat, de moyens de gestion des dangers liés aux explosifs et de forces de sécurité, à l'augmentation de l'acheminement d'aide logistique sur

les itinéraires principaux de ravitaillement jusqu'aux centres de secteur et aux postes de commandement de bataillon.

33. Afin de faciliter la comparaison et de renforcer la responsabilité, la composante appui a consolidé son cadre de budgétisation axée sur les résultats. Les indicateurs et les produits liés à l'appui à l'AMISOM et l'Armée nationale somalienne sont énumérés à la section 1.1 des réalisations escomptées, et ceux concernant l'appui à la MANUSOM à la section 2.1. Les indicateurs et produits spécifiques aux opérations du BANUS sont marqués d'un astérisque [\*].

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

1.1 Fourniture de services rapides, efficaces, efficients et judicieux par le dispositif d'appui logistique de l'ONU à l'AMISOM et à l'Armée nationale somalienne

1.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées utilisées (à l'exclusion des opérations de recherches et de sauvetage, et des évacuations de malades et de blessés) (2015/16 : 119 %; 2016/17 :  $\geq 90$  %; 2017/18 :  $\geq 90$  %)

1.1.2 Annulations d'engagements d'exercices antérieurs en pourcentage des reports d'engagements d'exercices antérieurs (2015/16 : 27 %; 2016/17 :  $\leq 5$  %; 2017/18 :  $\leq 5$  %)

1.1.3 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à un recrutement international vacants (2015/16 : 12 %; 2016/17 : 25 %  $\pm 5$  %; 2017/18 : 25 %  $\pm 5$  %)

1.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2015/16 : 28 %; 2016/17 :  $\geq 30$  %; 2017/18 :  $\geq 32$  %)

1.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement par avis de vacance de poste spécifique, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international (2015/16 : aucun; 2016/17 : s/o; 2017/18 :  $\leq 130$ )

1.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement sur liste de candidats présélectionnés, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international (2015/16 : 66 jours; 2016/17 :  $\leq 50$ ; 2017/18 :  $\leq 48$ )

1.1.7 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2015/16 : s/o; 2016/17 : s/o; 2017/18 : 100)

1.1.8 Pourcentage de tous les problèmes en matière d'informatique et de communications résolus dans les délais impartis en fonction de leur degré de gravité (élevé, moyen ou faible) (2015/16 : s/o; 2016/17 :  $\geq 85$  %; 2017/18 :  $\geq 85$  %)

1.1.9 Respect des principes directeurs de gestion des risques liés à la sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : s/o; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

1.1.10 Score global en points de l'indice de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions (2015/16 : 1 559; 2016/17 : ≥ 1 800; 2017/18 : ≥ 1 800)

1.1.11 Respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations et à la gestion des stocks de rations (2015/16 : s/o; 2016/17 : ≥ 95 %; 2017/18 : ≥ 95 %)

1.1.12 Nombre d'équipes de neutralisation d'engins explosifs, y compris improvisés, de l'AMISOM déployées dans 6 secteurs (2015/16 : 18 équipes; 2016/17 : 18 équipes; 2017/18 : 18 équipes)\*

1.1.13 Pourcentage des engagements du Pacte du BANUS avec l'AMISOM respectés (2015/16 : s/o; 2016/17 : 60 %; 2017/18 : 80 %)\*

---

*Produits*

### **Amélioration des services fournis**

- Exécution du Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la mission, conformément à la Stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions

### **Services de transports aériens**

- Exploitation et entretien de 20 appareils (7 avions et 13 hélicoptères)
- Fourniture d'un total de 13 296 heures de vol prévues (10 188 par des prestataires commerciaux et 3 108 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage, et évacuations de malades et de blessés)
- Contrôle des règles de sécurité aérienne pour 20 avions et 149 aérodromes et aires d'atterrissage

### **Services budgétaires, financiers et d'établissement de rapports**

- Fourniture de services budgétaires, financiers et comptables pour un budget de 619,3 millions de dollars, conformément aux délégations de pouvoirs

### **Services au personnel civil**

- Fourniture de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 595 membres du personnel civil (375 membres recrutés sur le plan international, 199 membres recrutés sur le plan national et 21 Volontaires des Nations Unies), notamment un appui en matière de traitement des indemnités, prestations et avantages sociaux, de voyage, de recrutement, de gestion des postes, d'établissement du budget, de formation et de gestion de la performance du personnel, conformément aux délégations de pouvoirs

### **Services des installations, des infrastructures et du génie**

- Services d'entretien et de remise en état pour 45 sites répartis sur 9 implantations
- Exécution de 10 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, notamment : construction de 3 camps de centre de secteur à Kismayo, Johar, et Dobl; mise aux normes minimales de sécurité opérationnelle de logements et de bureaux à Baidoa, Beledweyne, Kismayo, Dobl et Mogadiscio;

achèvement des camps de centre de secteur à Beledweyne et Baidoa; poursuite de la construction de la base de soutien logistique de Mombassa et poursuite des travaux d'exécution du plan-cadre d'équipement à l'aéroport international de Mogadiscio; conception et mise en place de nouvelles portes d'accès à l'aéroport international de Mogadiscio et remise à neuf des portes d'accès principales existantes; amélioration du système d'égout et des installations de traitement des eaux usées existants en relation avec l'empreinte écologique

- Exploitation et entretien de 415 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, en plus des services d'électricité sous-traités à des prestataires locaux
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de stations d'épuration appartenant à l'ONU (dont 118 stations d'épuration) réparties sur 45 sites, en plus des services sous-traités à des prestataires locaux
- Fourniture de services de gestion des déchets, notamment collecte et évacuation des déchets liquides et solides, dans 45 sites
- Fourniture d'un soutien génie à l'AMISOM (approvisionnement en fournitures pour la défense des périmètres et alimentation en eau et en électricité) dans 35 positions tactiques et une plateforme aérienne à Baledogle

#### **Services de gestion du carburant**

- Gestion de la distribution et du stockage de 48,3 millions de litres de carburant (12,0 millions de litres pour les opérations aériennes, 50 920 litres pour les transports maritimes ou fluviaux, 14,7 millions de litres pour les transports terrestres, et 21,5 millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations) et de lubrifiants, dans des points de distribution et installations de stockage répartis sur 9 sites

#### **Services de technologies géospaciales, d'informatique et de télécommunications**

- Fourniture et assistance au fonctionnement de 3 716 radios portatives, 558 radios mobiles pour véhicules et 205 stations de radio de la base
- Exploitation et entretien de 4 stations de radio FM et d'un studio de production
- Exploitation et entretien d'un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, notamment 30 microterminaux VSAT et 50 liaisons hertziennes, et fourniture d'abonnements à des services de téléphonie satellitaire et mobile
- Fourniture et assistance au fonctionnement de 1 271 ordinateurs et 213 imprimantes destinés à un effectif moyen de 1 293 utilisateurs finals civils et en tenue, et de 435 ordinateurs et 45 imprimantes pour la connectivité des membres des contingents, ainsi que d'autres services communs
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 40 réseaux locaux et réseaux longue portée, sur 20 sites
- Analyse de données géoréférencées sur une zone de 600 000 km<sup>2</sup>, mise à jour des couches d'informations topographiques et thématiques, et établissement de 300 cartes
- Services d'appui et d'entretien d'un réseau de transmissions haute fréquence pour 10 900 membres de l'Armée nationale somalienne via un réseau de liaison de l'AMISOM et le centre d'opérations conjoint, le quartier général, les états-majors de secteur et les états-majors de brigade de l'Armée nationale somalienne, comprenant jusqu'à 15 radios fixes à haute fréquence\*
- Fourniture de services de liaison louée entre Nairobi et le Centre de services mondial de l'ONU (Brindisi), Mombassa et le Centre de services mondial de l'ONU (Brindisi), Mogadiscio et le Centre de services mondial de l'ONU (Valence), Mogadiscio et Mombassa, Wajir et Nairobi, Wilson Airport et Nairobi\*

- Fourniture d'une connexion Internet rapide 155Mb/155Mb à Mogadiscio, d'une connexion Internet haut débit à faible temps de latence 112Mb/38Mb à Mogadiscio et d'une connexion Internet haut débit à faible temps de latence 20Mb/5Mb dans 6 états-majors de secteur\*
- Appui et entretien d'un réseau satellitaire reliant le centre de l'AMISOM à Mogadiscio, le siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, le Siège de l'ONU, les centres du BANUS à Nairobi et Mombassa, 6 états-majors de secteur en Somalie et jusqu'à 25 bases logistiques ou de bataillons de l'AMISOM\*
- Fourniture de services d'administration pour l'application du programme de communication stratégique de l'AMISOM, de la MANUSOM et du BANUS\*

#### **Services de santé**

- Exploitation et entretien de formations sanitaires appartenant à l'ONU (6 dispensaires de niveau I et 1 formation de niveau I+) et appui aux formations sanitaires de l'AMISOM (30 dispensaires de niveau I, 5 hôpitaux de niveau II, 1 formation de niveau I+) sur 36 sites
- Maintenance des dispositifs d'évacuation sanitaire secondaire vers des formations de niveau supérieur (niveau III à V) dans 3 sites en dehors de la zone de la Mission (Le Caire, Doubaï et Nairobi), appuyée par une équipe d'évacuation sanitaire aérienne commerciale de 16 membres
- Formation de 500 membres du personnel médical de l'AMISOM dans le cadre d'une éducation médicale permanente\*

#### **Lutte antimines et gestion des risques liés aux explosifs**

- Fourniture de services de gestion des risques liés aux explosifs et de moyens de réduction de la menace représentée par les engins explosifs improvisés, dans tous les secteurs, grâce à des conseillers techniques affectés dans les secteurs et au quartier général des forces; fourniture d'un ensemble de services adaptés à chaque secteur comprenant formation, mentorat et matériel spécialisé; de conseils techniques aux éléments précurseurs de la Mission; de chiens détecteurs d'explosifs et de moyens de neutralisation d'explosifs\*

#### **Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement**

- Fourniture d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour l'achat de biens et de marchandises d'un montant estimatif de 223 millions de dollars; réception, gestion et distribution ultérieure d'un maximum de 12 000 tonnes de marchandises pour la MANUSOM, le BANUS et l'AMISOM dans la zone de mission; gestion, comptabilité et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et d'équipements dont le coût historique total est inférieur au seuil de 414,1 millions de dollars, conformément aux délégations de pouvoirs

#### **Services au personnel en tenue**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum de 70 membres du personnel en tenue des Nations Unies autorisés, de 22 126 membres du personnel en tenue de l'AMISOM autorisés, et de 6 agents fournis par des gouvernements
- Inspection, vérification et établissement de rapports sur le matériel majeur appartenant aux contingents et respect des dispositions relatives au soutien autonome pour toutes les unités militaires de l'AMISOM et des Nations Unies
- Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 43 agents en tenue des Nations Unies, ainsi que 21 469 agents en tenue de l'AMISOM (militaires et unités de police constituées)

- Soutien au traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 43 agents en tenue des Nations Unies, 21 469 agents en tenue de l'AMISOM (militaires et unités de police constituées) et 5 agents fournis par des gouvernements
- Formation (préalable au déploiement, dans les missions et en cours d'emploi) donnée à 3 500 militaires de l'AMISOM, notamment sur la sûreté et le combat aériens, le contrôle des mouvements, l'informatique et les communications, les rations, la restauration, le carburant, les fournitures générales, les transports, la logistique, la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la déontologie et la discipline\*

### Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 842 véhicules appartenant à l'ONU (213 véhicules légers, 153 véhicules à usage spécial, 8 ambulances, 47 véhicules blindés de transport de troupes, 25 véhicules blindés et 396 autres véhicules spécialisés, remorques et attelages), 1 039 véhicules appartenant aux contingents, 600 unités de matériel appartenant à des partenaires; des 98 véhicules du parc automobile du Service de la lutte antimines et de 9 ateliers d'entretien et de réparation; et fourniture de services de transport et de navette

### Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sur 9 sites (Mogadiscio, Kismayo, Baidoa, Beledweyne, Baledogle, les bureaux de Garowe et Woqooyi Galbeed en Somalie, et les bureaux de Nairobi et Mombassa au Kenya)
- Fourniture de services de protection rapprochée à trois hauts fonctionnaires de l'ONU et aux personnalités en visite
- Coordination des déplacements des convois terrestres pour le personnel du Bureau se rendant sur différents sites de l'AMISOM, au moins deux fois par jour ouvrable

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

1.2 Fourniture de services d'appui administratif, technique et logistique rapides, efficaces, efficients et adaptés à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)

1.2.1 Pourcentage des heures de vol approuvées utilisées (à l'exclusion des opérations de recherches et de sauvetage, et des évacuations de malades et de blessés) (2015 : s/o; 2016 : 94 %; 2017 :  $\geq 90$  %)

1.2.2 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à un recrutement international vacants (2015 : 15 %; 2016 : 26 %; 2017 :  $23 \pm 5$  %)

1.2.3 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement sur la liste de candidats présélectionnés, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international (2015 : 70; 2016 : 48; 2017 :  $\leq 48$ )

1.2.4 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement par vacance de poste spécifique, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international (2015 : 140; 2016 : 263; 2017 :  $\leq 130$ )

1.2.5 Pourcentage de tous les problèmes en matière d'informatique et de communications résolus dans les délais impartis en fonction de leur degré de gravité (élevé, moyen ou faible) (2015 : s/o; 2016 :  $\geq 85$  %; 2017 :  $\geq 85$  %)

1.2.6 Pourcentage des membres du personnel des contingents logés dans des locaux des Nations Unies conformes aux normes, au 30 juin, conformément aux dispositions du mémorandum d'accord (2015 : s/o; 2016 : 100 %; 2016 : 100 %)

1.2.7 Taux de respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations, ainsi qu'à la gestion des stocks de rations (2015 : 99 %; 2016 :  $\geq 95$  %; 2017 :  $\geq 95$  %)

1.2.8 Pourcentage des engagements du Pacte du BANUS avec la MANUSOM respectés (2015 : s/o; 2016 : s/o; 2017 : 60 %)\*

---

*Produits*

**Services de transport aérien**

- Exploitation et entretien de 4 appareils (2 avions et 2 hélicoptères)
- Fourniture d'un total prévu de 1 095 heures de vol par des prestataires commerciaux pour les vols de passagers et de marchandises
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 4 aéronefs

**Services budgétaires, financiers et d'établissement de rapports**

- Fourniture de services budgétaires, financiers et comptables pour un budget net de 94,2 millions de dollars en 2017 compte tenu des délégations de pouvoirs

**Services au personnel civil**

- Fourniture de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal proposé de 283 membres du personnel civil (161 membres recrutés sur le plan international, 118 membres recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies), notamment un appui en matière de traitement des indemnités d'assurance, droits à prestations et avantages sociaux, de voyage, de recrutement, de gestion des postes, d'établissement du budget, de formation et de gestion de la performance du personnel, compte tenu des délégations de pouvoirs

**Services de gestion du carburant**

- Gestion de la distribution et du stockage de 5,0 millions de litres de carburant (1,5 million de litres pour les opérations aériennes, 0,5 million de litres pour les transports terrestres et 2,9 millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations) et de lubrifiants, dans les points de distribution et les installations de stockage répartis dans 5 sites

**Services de technologies géospatiales, d'informatique et de télécommunications**

- Fourniture et assistance au fonctionnement de 358 radios portatives et 65 radios mobiles pour véhicules
- Exploitation et entretien de 4 stations de radio FM et 2 studios de production

- Fourniture et assistance au fonctionnement de 272 ordinateurs et 32 imprimantes destinés à un effectif moyen de 341 utilisateurs finals civils et en tenue, et de 133 ordinateurs pour la connectivité des membres des contingents, ainsi que d'autres services communs

#### Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour l'achat de biens et de marchandises d'un montant estimatif de 17,2 millions de dollars, compte tenu des délégations de pouvoirs

#### Services au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum de 530 militaires des contingents autorisés, 14 membres de la police des Nations Unies et 22 agents fournis par les gouvernements
- Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 504 militaires des contingents
- Soutien au traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 504 militaires, 13 membres du personnel de police et 16 agents fournis par les gouvernements

#### Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 121 véhicules appartenant à l'ONU (38 véhicules légers, 10 véhicules à usage spécial, 7 véhicules blindés de transport de troupes, 64 véhicules blindés, ainsi que 2 autres véhicules spécialisés)

#### Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité de fournir les produits proposés, notamment : des changements dans la situation politique, les conditions de sécurité, la situation économique, les conditions de l'aide humanitaire ou les conditions météorologiques, que les hypothèses budgétaires n'ont pas envisagés; d'autres cas de force majeure; un changement d'attitude du gouvernement hôte concernant le respect des dispositions de l'accord sur le statut des forces ou de l'accord sur le statut de la mission; une rupture de capacités due à des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police; l'impossibilité d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour le recrutement de candidats sélectionnés à des postes de personnel civil; l'incapacité de prestataires, sous-traitants ou fournisseurs de livrer des biens et services comme prévu; des variations des taux de change et des variations de prix sur le marché local imprévues dans le budget

Tableau 1

#### Ressources humaines : composante 1 (Fourniture d'un soutien logistique)

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>I. Personnel fourni par les gouvernements</i>	
Effectif approuvé 2016/17	6
Effectif approuvé 2017/18	6
<b>Variation nette</b>	–

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	USG-ASG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Chef du BANUS</b>									
Postes approuvés 2016/17	1	–	3	1	3	8	2	–	10
Postes proposés 2017/18	1	–	6	1	3	11	4	–	15
<b>Variation nette</b>	–	–	3	–	–	3	2	–	5
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la mission</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	2	29	25	101	157	74	5	236
Postes proposés 2017/18	–	2	29	25	106	162	63	5	230
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	5	5	(11)	–	(6)
<b>Gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	16	13	44	74	68	3	145
Postes proposés 2017/18	–	1	12	12	44	69	73	3	145
<b>Variation nette</b>	–	–	(4)	(1)	–	(5)	5	–	–
<b>Pilier Services</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	26	29	80	136	55	13	204
Postes proposés 2017/18	–	1	27	30	75	133	59	13	205
<b>Variation nette</b>	–	–	1	1	(5)	(3)	4	–	1
<b>Total</b>									
<b>Postes approuvés 2016/17</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>74</b>	<b>68</b>	<b>228</b>	<b>375</b>	<b>199</b>	<b>21</b>	<b>595</b>
<b>Postes proposés 2017/18</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>74</b>	<b>68</b>	<b>228</b>	<b>375</b>	<b>199</b>	<b>21</b>	<b>595</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

34. À la suite de l'évaluation globale des effectifs du BANUS menée durant l'exercice 2015/16, il a été proposé de créer un certain nombre de postes et d'emplois au Bureau et l'Assemblée générale a approuvé la création de 112 postes et emplois civils et six emplois d'agents fournis par les gouvernements pour l'exercice 2016/17. Le budget de 2016/17 reflétait une refonte complète de la structure organisationnelle du BANUS afin d'aligner ses fonctions, ses postes et son personnel sur la stratégie globale d'appui aux missions et d'appliquer le modèle de prestation de services et de chaîne d'approvisionnement qui vise à le rendre plus efficace et efficient dans l'exécution de son mandat. La phase pilote de l'application du modèle a commencé en janvier 2016 et son application intégrale en juillet 2016.

35. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice 2017/18, qui consistent essentiellement en transferts et réaffectations concernant 154 postes, sont résumées ci-après :

a) Il est proposé de modifier l'intitulé des sections du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement pour qu'ils reflètent les principaux processus et groupes d'activités de ce pilier. Ainsi, il est proposé de changer le nom de la Section des acquisitions, de la planification et du suivi en Section de la planification, et celui de la Section de l'entreposage et de la distribution intégrés en Section de l'entreposage et de la livraison. En outre, il est proposé de fusionner la Section de la chaîne d'approvisionnement (marchandises) et la Section de la chaîne d'approvisionnement (services) et de la nommer Section de l'approvisionnement;

b) Il est proposé de créer le Bureau du Chef du BANUS et de transférer et réaffecter des postes à l'équipe des collaborateurs directs du Chef du BANUS pour doter ses services d'appui et services organiques des postes nécessaires. En outre, il est proposé de rebaptiser la Section des ressources humaines Section de la gestion des ressources humaines pour tenir compte de son rôle de levier stratégique pour la direction de la MANUSOM et du BANUS et le personnel en général, et de la placer sous l'autorité directe du Directeur de l'appui à la mission;

c) Il est également proposé de poursuivre les transferts et redéploiements de postes entre les secteurs en Somalie, et entre Mombassa et Nairobi au Kenya pour améliorer les moyens mis à disposition en vue de mettre en œuvre les activités prescrites. Durant l'exercice 2016/17, il est prévu de transférer un grand nombre de postes du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement de Nairobi à Mombassa. Toutefois, à la suite d'une évaluation des risques de sécurité, il a été recommandé de ne pas augmenter l'effectif maximal du personnel affecté à Mombassa. Une nouvelle évaluation des conditions de sécurité sera menée après les élections qui auront lieu en août 2017, à la suite de quoi un redéploiement de postes sera progressivement mis en œuvre en fonction des capacités d'hébergement, en nombre et en qualité. On s'attend à ce que des progrès soient faits dans la mise à disposition par le Gouvernement de terrains jouissant de meilleures conditions de sécurité, afin d'y construire la nouvelle base de soutien logistique durant l'exercice 2017/18;

d) Il est proposé de réaffecter et transférer des postes au sein des piliers et des sections, et des uns aux autres, afin de remédier aux problèmes de charge de travail dans les différents piliers.

36. Les changements proposés, présentés dans les tableaux 2 à 5 ci-dessous, permettront au BANUS de répondre aux demandes de ses clients avec plus d'efficacité et d'efficience, d'être moins tributaire d'arrangements tels que la sous-traitance et de maximiser l'efficience des effectifs.

37. Les réaffectations et transferts proposés sont conformes à la stratégie globale d'appui aux missions; afin de tenir compte des révisions apportées aux méthodes de travail, s'agissant en particulier du modèle de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services, afin de pallier les manques d'effectif dans certaines unités administratives et pour veiller à ce que les processus intégrés se déroulent harmonieusement et avec efficacité.

#### **Bureau du Chef du BANUS**

38. Le tableau 2 ci-dessous récapitule les changements proposés pour le Bureau du Chef du BANUS.

Tableau 2  
**Changements proposés pour le Bureau du Chef du BANUS**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de changements proposés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Équipe de collaborateurs directs du Chef du BANUS	Transferts	3	1 P-5, 1 AN, 1 GN	Origine : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission
	Réaffectation	1	P-5	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de la chaîne d'approvisionnement (marchandises)
	Réaffectation	1	P-4	Origine : Pilier Services, Bureau du responsable des services
	Transfert	1	SM	Origine : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Équipe déontologie et discipline
Équipe déontologie et discipline	Transfert	-1	SM	Destination : Bureau du Chef du BANUS, Équipe de collaborateurs directs du Chef du BANUS
<b>Variation nette (Bureau du Chef du BANUS)</b>		<b>5</b>		

*Équipe de collaborateurs directs du Chef du BANUS*

39. L'Assemblée générale a approuvé la création d'un poste de Chef du BANUS, au rang de Sous-secrétaire général pour l'exercice 2016/17. Aucun crédit n'a été prévu pendant l'exercice 2016/17 pour affecter au Chef du BANUS du personnel chargé de l'assister directement dans l'exercice de ses mandats. C'est pourquoi il est proposé de réaffecter un poste de responsable de la chaîne d'approvisionnement (P-5) en tant qu'assistant spécial (P-5), et un poste de directeur des opérations (P-4) en tant que spécialiste de la gestion des programmes (P-4). En outre, il est proposé de transférer un poste de spécialiste (hors classe) des questions politiques (P-5), un poste d'assistant administratif (service mobile), un poste d'attaché de liaison politique (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) à l'équipe de collaborateurs directs du Chef afin de travailler sous sa responsabilité et de l'appuyer dans l'exécution de son mandat.

40. Le Bureau du Chef du BANUS sera chargé de gérer l'engagement stratégique du BANUS avec l'Union africaine, les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à l'AMISOM, les partenaires et les interlocuteurs. Il lui incombera également de gérer les relations avec la MANUSOM et les autres principales entités clientes du BANUS ainsi que de mobiliser des ressources supplémentaires aux fins de l'exécution du mandat et d'en rendre compte.

41. Le BANUS fournit des services aux organismes des Nations Unies et à des entités extérieures. Le Sous-secrétaire général du BANUS, qui est le chef de la mission, doit entretenir des contacts au même niveau que les autres représentants spéciaux du Secrétaire général chargés d'opérations de maintien de la paix ou de

missions politiques spéciales. C'est pourquoi il importe que le poste d'assistant spécial du Chef soit de la classe P-5 en raison des difficultés inhérentes à cette fonction et des contacts que le titulaire devra entretenir sur les plans interne et externe.

42. Le spécialiste de la gestion des programmes (P-4) sera responsable de la mise en œuvre de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Conformément à la résolution 2245 (2015) du Conseil de sécurité, il incombe au BANUS de veiller à ce que tout appui fourni par ces soins à l'AMISOM et à l'Armée nationale somalienne se fasse dans le strict respect des dispositions de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Le spécialiste de la gestion des programmes devra notamment apporter son concours à l'élaboration et à la coordination d'un plan d'action pour la mise en œuvre de cette Politique au BANUS, recenser les domaines dans lesquels les entités bénéficiaires ont besoin d'aide, notamment en ce qui concerne le renforcement des mesures d'atténuation, contribuer à l'évaluation des risques associés aux entités bénéficiaires, superviser la mise en œuvre de la Politique et élaborer des rapports d'évaluation à ce sujet.

43. Depuis la création d'un poste de chef de mission au rang de Sous-secrétaire général, c'est le Bureau du Chef du BANUS, et non plus le Bureau du Directeur, qui assume la direction politique et la liaison avec les partenaires. Par conséquent, il est proposé de transférer un poste de spécialiste (hors classe) des questions politiques (P-5), un poste d'attaché de liaison politique (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Directeur vers l'équipe de collaborateurs directs du Chef du BANUS. En outre, il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif (service mobile) de l'Équipe déontologie et discipline afin de fournir un appui administratif au Chef de mission.

44. Les titulaires de ces postes aideront le Chef du BANUS à assurer la gestion et le suivi des aspects essentiels des contrats conclus entre le BANUS et l'AMISOM et entre le BANUS et la MANUSOM, lesquels constituent le mécanisme de coordination demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2245 (2015) et à satisfaire aux exigences liées à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. La réalisation de ces fonctions permettra de mieux faire connaître les activités du BANUS dans tous les domaines relevant de son mandat et de promouvoir le cadre de responsabilisation du BANUS.

45. Si les postes demandés n'étaient pas accordés, le Bureau du Chef du BANUS ne disposerait pas d'effectifs suffisants pour s'acquitter de l'ensemble de ses engagements envers les organisations clientes et partenaires, recenser et régler les problèmes liés aux contrats conclus entre le BANUS et l'AMISOM et entre le BANUS et la MANUSOM et pour établir un dialogue avec les parties prenantes concernant la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

#### *Équipe déontologie et discipline*

46. Il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif (service mobile) à l'équipe de collaborateurs directs du Chef du BANUS.

### Bureau du Directeur de l'appui à la mission

47. Le tableau 3 ci-dessous récapitule les changements proposés pour le Bureau du Directeur de l'appui à la mission.

Tableau 3

#### Changements proposés pour le Bureau du Directeur de l'appui à la mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de changements proposés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la mission</b>				
Équipe de collaborateurs directs du Chef du BANUS	Transferts	-3	1 P-5, 1 AN, 1 GN	Destination : Bureau du Chef du BANUS, Équipe de collaborateurs directs du Chef du BANUS
	Réaffectation	1	P-4	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Bureau du Chef de Service
	Réaffectation	-1	SM	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Section de la gestion des ressources humaines
Section de la gestion des ressources humaines	Transferts	20	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 8 SM, 1 AN, 6 GN, 1 VNU	Origine : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Section des ressources humaines
	Réaffectation	1	P-3	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de la chaîne d'approvisionnement (marchandises)
	Réaffectation	1	SM	Origine : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Équipe de collaborateurs directs du Directeur
	Réaffectation	1	SM	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de la planification
Groupe des affaires juridiques	Transfert	-1	AN	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de la planification
Section de la sûreté et de la sécurité	Réaffectation	1	SM	Origine : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint
	Réaffectation	1	SM	Réaffectation au sein de la Section d'un agent de sécurité en tant qu'enquêteur sur les atteintes à la sécurité <sup>a</sup>
	Réaffectations	4	SM	Réaffectation au sein de la Section de 4 agents de sécurité en tant qu'agents de protection rapprochée <sup>a</sup>
Services des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	Transferts	-7	1 P-3, 6 GN	Destination : Pilier Services, Section de la gestion des installations et de l'environnement

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de changements proposés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Transferts	7	SM	Origine : Pilier Services, Section de la gestion des installations et de l'environnement
	Transfert	1	SM	Origine : Pilier Services, Section de la conception et de la mise en place des infrastructures
	Transfert	1	SM	Origine : Pilier Services, Section des services d'entretien des véhicules et des installations
	Réaffectation	1	SM	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de la chaîne d'approvisionnement (services)
	Réaffectation	-1	SM	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de la planification
	Réaffectation	-1	GN	Destination : Pilier Services, Section de la gestion des installations et de l'environnement
	Réaffectations	-2	GN	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'entreposage et de la livraison
<b>Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission</b>				
Équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission	Réaffectation	-1	SM	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Section de la sûreté et de la sécurité
Section des ressources humaines	Transferts	-20	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 8 SM, 1 AN, 6 GN, 1 VNU	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Section de la gestion des ressources humaines
Groupe de la formation	Réaffectation	1	GN	Origine : Pilier Services, Section des services d'entretien des véhicules et des installations
Centre d'appui à la mission, Bureau du Chef	Transfert	1	P-4	Origine : Centre d'appui à la mission, Groupe des opérations
	Transfert	-1	P-4	Destination : Centre d'appui à la mission, Groupe de la planification
	Transferts	-2	P-4	Destination : Centre d'appui à la mission, Groupe des opérations
	Réaffectation	-1	SM	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'entreposage et de la livraison
Centre d'appui à la mission, Cellule de collecte et de transmission de l'information	Transfert	1	SM	Origine : Centre d'appui à la mission, Groupe des opérations
	Transfert	-1	SM	Destination : Centre d'appui à la mission, Groupe des opérations

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de changements proposés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Réaffectation	1	SM	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'entreposage et de la livraison
Centre d'appui à la mission, Groupe de la planification	Transfert	1	P-4	Origine : Centre d'appui à la mission, Bureau du Chef
	Transfert	-1	P-4	Destination : Centre d'appui à la mission, Cellule de soutien à l'armée nationale somalienne
	Transfert	-1	SM	Destination : Centre d'appui à la mission, Groupe des opérations
Centre d'appui à la mission, Cellule de soutien à l'Armée nationale somalienne	Transfert	1	P-4	Origine : Centre d'appui à la mission, Groupe de la planification
	Transfert	-1	P-4	Destination : Centre d'appui à la mission, Groupe des opérations
	Transferts	2	1 P-3, 1 SM	Origine : Centre d'appui à la mission, Groupe des opérations
Centre d'appui à la mission, Groupe des opérations	Transferts	2	P-4	Origine : Centre d'appui à la mission, Bureau du Chef
	Transfert	1	P-4	Origine : Centre d'appui à la mission, Cellule de soutien à l'armée nationale somalienne
	Transfert	-1	P-4	Destination : Centre d'appui à la mission, Bureau du Chef
	Transferts	-2	1 P-3, 1 SM	Destination : Centre d'appui à la mission, Cellule de soutien à l'armée nationale somalienne
	Transfert	1	SM	Origine : Centre d'appui à la mission, Cellule de collecte et de transmission de l'information
	Transfert	1	SM	Origine : Centre d'appui à la mission, Groupe de la planification
	Transfert	-1	SM	Destination : Centre d'appui à la mission, Cellule de collecte et de transmission de l'information
	Transfert	-1	SM	Destination : Pilier Services, Section des services d'entretien des véhicules et des installations
	Réaffectation	1	SM	Réaffectation au sein de la Section d'un assistant au soutien logistique en tant qu'assistant administratif <sup>a</sup>

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de changements proposés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Centre d'appui à la mission, Centre mixte de contrôle des mouvements	Transferts	-4	SM	Destination : Pilier Services, Section des services de transport intégrés
<b>Variation nette (Bureau du Directeur de l'appui à la mission)</b>		<b>-6</b>		

<sup>a</sup> Réaffectation au sein de la Section n'ayant aucune incidence sur le nombre net de changements dans le Bureau du Directeur de l'appui à la mission.

#### *Équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission*

48. Le Bureau du Directeur de l'appui à la mission est chargé de fournir un appui logistique et administratif à l'AMISOM, à la MANUSOM, à l'Armée nationale somalienne ainsi qu'à d'autres clients et partenaires du BANUS. Sous la conduite du Directeur de l'appui à la mission (D-2), le Bureau fournit quotidiennement des orientations opérationnelles, notamment des conseils administratifs et des instructions en matière de procédure, à toutes les composantes du BANUS situées à Nairobi, à Mombassa et dans toute la Somalie. Il supervise et contrôle les performances opérationnelles de toutes les composantes du BANUS et veille à la cohérence de toutes les composantes, au respect des règles et règlements des Nations Unies et à la prise en compte des pratiques exemplaires et des enseignements tirés en matière d'organisation.

49. Il est proposé de transformer un poste de logisticien (P-4) en spécialiste de la gestion des programmes (P-4). Le BANUS a toujours eu des difficultés à produire des informations fiables et objectives quant à l'appui qu'il fournit à ses clients et à ses partenaires. Le spécialiste de la gestion des programmes aidera le Directeur à suivre, à analyser et à faire connaître les principaux indicateurs de résultat concernant l'assistance offerte par le BANUS à ses clients et à ses partenaires, en vue de permettre aux responsables du BANUS de prendre des décisions judicieuses aux niveaux opérationnel et stratégique. Par ailleurs, il communiquera des informations clés au Chef du Bureau du BANUS afin de pouvoir établir des rapports sur les contrats conclus entre le BANUS et l'AMISOM et entre le BANUS et la MANUSOM.

#### *Section de la gestion des ressources humaines*

50. Étant donné son rôle de levier stratégique dans l'exécution des mandats du BANUS et des missions de ses clients, il est proposé que la Section des ressources humaines soit dénommée Section de la gestion des ressources humaines. En outre, il est proposé qu'elle relève du Bureau du Directeur de l'appui à la mission et non plus du Directeur adjoint de l'appui à la mission.

51. À l'heure actuelle, la Section de la gestion des ressources humaines n'est pas en mesure de répondre aux besoins immédiats de tous ses clients dans un certain nombre de lieux d'affectation et de secteurs. Il est donc proposé de réaffecter :  
a) un poste de spécialiste de la gestion des achats par catégorie (P-3) en tant que spécialiste des ressources humaines (P-3) afin de renforcer les capacités de la Section et de lui fournir des conseils sur tous les aspects des droits et prestations;  
b) un poste de spécialiste du contrôle et du suivi (service mobile) en tant que

spécialiste des ressources humaines (service mobile) afin de traiter les plaintes et réclamations émanant de toutes les catégories de personnel de l'Organisation des Nations Unies (ONU) concernant les droits et prestations, et d'assurer la coordination avec le Centre de services régional; et c) un poste d'assistant administratif (service mobile) en tant qu'assistant chargé des ressources humaines (service mobile) afin de renforcer les capacités de la Section dans le domaine de la sélection du personnel et de travailler en étroite collaboration avec chacun des responsables des postes à pourvoir pour prévoir et recenser efficacement les vacances de poste et pour leur fournir des orientations, des conseils pratiques et des directives concernant le recrutement, y compris de vacataires, de consultants et d'autres non-fonctionnaires.

#### *Section de la sûreté et de la sécurité*

52. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant administratif (service mobile) en tant qu'agent de la sécurité incendie (service mobile) en vue de renforcer les capacités de la Section dans ce domaine étant donné l'empreinte croissante que laissent les activités du BANUS en Somalie. Il est également proposé de remplacer cinq postes d'agent de sécurité (service mobile) par quatre postes d'agent de sécurité rapprochée (service mobile) et un poste d'enquêteur sur les atteintes à la sécurité (service mobile). Au vu du niveau de risque élevé, voire très élevé, dans la zone d'intervention du BANUS, il est indispensable de disposer d'agents de sécurité rapprochée. Il est nécessaire de recruter un enquêteur sur les atteintes à la sécurité qui enquêtera sur les incidents et accidents impliquant des agents de l'ONU.

#### *Services des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications*

53. Les transferts et réaffectations proposés permettront d'aligner les effectifs des Services sur la stratégie globale d'appui aux missions et de tirer le meilleur parti du vivier d'agents actuel. Si les changements proposés sont acceptés, le nombre d'agents relevant des Services des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications sera réduit d'un poste en raison des réaffectations à d'autres sections.

#### *Équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission*

54. Il est proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire d'administration (service mobile) en tant qu'agent de la sécurité incendie (service mobile) et de le transférer de l'équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission à la Section de la sûreté et de la sécurité.

#### *Groupe de la formation*

55. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant aux fournitures (agent des services généraux recruté sur le plan national) en tant qu'assistant à la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national) en vue d'aider le Chef du Groupe de la formation à coordonner et à organiser toutes les formations dispensées sur place et à l'extérieur de la mission et à assurer la liaison avec les clients et les consultants/formateurs, s'il y a lieu. L'assistant à la formation animera également des séances d'initiation et de formation élémentaire à l'intention du personnel de l'ONU et de l'AMISOM.

*Centre d'appui à la mission*

56. Comme l'indique le tableau 3, il est proposé de transférer et de réaffecter cinq postes du Centre d'appui à la mission à d'autres sections ou groupes afin de renforcer les capacités de ceux-ci. En outre, d'autres transferts et réaffectations au Centre sont proposés en vue d'améliorer son efficacité et son efficience et de mieux harmoniser ses activités avec les dispositions de la stratégie globale d'appui aux missions.

**Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement**

57. Le tableau 4 ci-dessous récapitule les changements proposés pour le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Tableau 4

**Changements proposés pour le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de changements proposés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Chef du Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	Transfert	1	P-4	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'entreposage et de la livraison
	Réaffectation	-1	P-4	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission
	Transfert	-1	GN	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section des achats
	Réaffectation	1	SM	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'entreposage et de la livraison
	Réaffectation	1	SM	Origine : Pilier Services, Bureau du responsable des services
Section de la planification	Réaffectation	1	P-4	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de la chaîne d'approvisionnement (marchandises)
	Réaffectation	1	SM	Origine : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
	Réaffectation	-1	SM	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Section de la gestion des ressources humaines
	Transfert	1	AN	Origine : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Groupe des affaires juridiques
	Transferts	-2	1 AN, 1 GN	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'approvisionnement
	Réaffectation	-1	AN	Destination : Service de la gestion de la

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de changements proposés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
				chaîne d'approvisionnement, Section de l'entreposage et de la livraison
	Transfert	1	GN	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'entreposage et de la livraison
	Réaffectation	1	GN	Origine : Pilier Services, Section des services d'entretien des véhicules et des installations
	Réaffectation	-1	GN	Destination : Pilier Services, Section des services de transport intégrés
Section des achats	Transfert	1	GN	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Bureau du Chef de Service
Section de la chaîne d'approvisionnement (marchandises)	Réaffectation	-1	P-5	Destination : Bureau du Chef du BANUS, Équipe de collaborateurs directs du Chef du BANUS
	Réaffectation	-1	P-4	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de la planification
	Réaffectation	-1	P-4	Destination : Pilier Services, Bureau du responsable des services
	Transfert	-1	P-3	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'entreposage et de la livraison
	Réaffectation	-1	P-3	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Section de la gestion des ressources humaines
	Transferts	-12	2 P-3, 4 AN, 6 GN	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'approvisionnement
Section de la chaîne d'approvisionnement (services)	Transferts	-12	1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 SM, 3 AN, 3 GN	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'approvisionnement
	Réaffectation	-1	SM	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Services des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
Section de l'approvisionnement	Transferts	12	1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 SM, 3 AN, 3 GN	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de la chaîne d'approvisionnement (services)
	Transferts	12	2 P-3, 4 AN, 6 GN	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de la chaîne d'approvisionnement (marchandises)
	Transfert	1	SM	Origine : Pilier Services, Section des services de transport intégrés

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de changements proposés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Transfert	1	AN	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'entreposage et de la livraison
	Transferts	2	1 AN, 1 GN	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de la planification
Section de l'entreposage et de la livraison	Transfert	-1	P-4	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Bureau du Chef de Service
	Transferts	-3	1 P-4, 2 SM	Destination : Pilier Services, Section des services de transport intégrés
	Transfert	1	P-3	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de la chaîne d'approvisionnement (marchandises)
	Transfert	1	SM	Origine : Pilier Services, Section des services d'entretien des véhicules et des installations
	Réaffectation	1	SM	Origine : Centre d'appui à la mission, Bureau du Chef
	Réaffectation	-1	SM	Destination : Centre d'appui à la mission, Cellule de collecte et de transmission de l'information
	Réaffectation	-1	SM	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Bureau du Chef de Service
	Transfert	1	AN	Origine : Pilier Services, Section des services médicaux
	Transfert	-1	AN	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'approvisionnement
	Réaffectation	1	AN	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de la planification
	Transfert	1	GN	Origine : Pilier Services, Section de la gestion des installations et de l'environnement
	Transfert	-1	GN	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de la planification
	Réaffectations	2	GN	Origine : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Services des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
	Réaffectation	1	GN	Origine : Pilier Services, Section des services de transport intégrés

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de changements proposés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Réaffectation	-1	GN	Destination : Pilier Services, Section de la gestion des installations et de l'environnement
<b>Variation nette (Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement)</b>		-		

58. Le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement s'occupe de tous les processus et de toutes les activités consistant à recenser, à classer, à se procurer, à acheter, à livrer et à distribuer de manière efficace et efficiente tous les biens et services requis aux clients du BANUS. Le Service se compose du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de quatre autres sections : la Section de la planification (anciennement Section des acquisitions, de la planification et du suivi), la Section de l'approvisionnement [fusion des anciennes Section de la chaîne d'approvisionnement (marchandises) et Section de la chaîne d'approvisionnement (services)], la Section des achats et la Section de l'entreposage et de la livraison (anciennement Section de l'entreposage et de la distribution intégrés).

59. La plupart des fonctions de gestion de la chaîne d'approvisionnement devaient être exercées à Mombassa pendant l'exercice 2016/17, ce qui aurait permis leur regroupement avec la fonction réception des marchandises. Toutefois, suite à une récente évaluation des risques de sécurité à Mombassa, et plus particulièrement à la Base d'appui, il a été recommandé de ne pas augmenter le nombre d'agents présents à Mombassa en raison de l'insécurité. Selon les recommandations résultant d'une analyse à court terme, une augmentation des effectifs pourrait être envisageable après les élections au Kenya (qui doivent se tenir en août 2017 au plus tôt). L'évaluation a également conclu que la base existante n'était pas en mesure d'absorber une augmentation des effectifs pouvant aller jusqu'à 200 personnes et qu'une réimplantation de la composante gestion de la chaîne d'approvisionnement ne serait possible qu'en 2019 au plus tôt, une fois qu'une nouvelle base logistique aura été implantée à l'aéroport international de Mombassa. Des évaluations des risques de sécurité continueront d'être réalisées de manière périodique afin d'apprécier la faisabilité d'une augmentation des effectifs à Mombassa.

60. Il est proposé que les unités fonctionnelles du Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement soient renommées comme suit : la Section des acquisitions, de la planification et du suivi deviendrait la Section de la planification et la Section de l'entreposage et de la distribution intégrés deviendrait la Section de l'entreposage et de la livraison. En outre, il est proposé que la Section de la chaîne d'approvisionnement (marchandises) et la Section de la chaîne d'approvisionnement (services) fusionnent pour former la Section de l'approvisionnement. Ces intitulés reflètent les principaux groupes d'activités et processus conformément à la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement adoptée afin de réadapter et d'améliorer la conception que l'Organisation se fait de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

*Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement*

61. Il est proposé d'augmenter les effectifs du service du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement d'un poste afin de le doter des moyens suffisants pour mener à bien toutes les activités administratives et appuyer les processus de la chaîne d'approvisionnement. À cet égard, il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire d'administration (P-4) au Bureau et de réaffecter le poste de logisticien (P-4) existant à l'équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission. Il est également proposé de transformer un poste d'administrateur de projets et un poste d'administrateur d'inventaire (service mobile) en postes de logisticien et d'administrateur chargé de la gestion des immobilisations incorporelles (service mobile) et de les réaffecter au Bureau du Directeur, et de transférer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Directeur à la Section des achats.

62. Le fonctionnaire d'administration (P-4) s'acquittera des fonctions liées au budget, aux ressources humaines, aux voyages et à la formation, élaborera des projets de procédures opérationnelles standard et d'autres documents d'orientation, assurera la coordination des plans de travail de toutes les sections et supervisera le programme d'évaluation du personnel et de valorisation des ressources humaines de l'ensemble des agents du Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

63. Le logisticien présidera le Groupe permanent d'évaluation technique, nouvelle entité chargée de rationaliser les processus d'évaluation technique. Il fera également office d'interlocuteur désigné pour l'audit et supervisera les fonctions du Comité d'ouverture des plis.

64. L'administrateur chargé de la gestion des immobilisations incorporelles contribuera à cartographier les processus de la chaîne d'approvisionnement en respectant les prescriptions d'UMOJA et des normes IPSAS, en vue d'adopter, dans le service, une approche centralisée et globale de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans son intégralité. En outre, il assurera le suivi centralisé et la diffusion de tous les principaux indicateurs de résultat concernant la chaîne d'approvisionnement et alimentera les tableaux de bord en prévision des réunions mensuelles de planification intégrée des activités.

*Section de la planification (anciennement Section des acquisitions, de la planification et du suivi)*

65. Il est proposé d'ajouter un agent recruté sur le plan international (P-4) à l'effectif de la Section de la planification et de supprimer un emploi d'agent recruté sur le plan national (au niveau administrateur). À cet égard, il est proposé de réaffecter un poste de responsable de la chaîne d'approvisionnement (P-4) en tant que spécialiste de la gestion du matériel (P-4) afin de renforcer les capacités de la Section en matière de gestion des niveaux de stocks et de mieux faire connaître les données relatives à la disponibilité et à la rotation des stocks.

*Section des achats*

66. Il est proposé de transférer un poste d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national) supplémentaire à la Section des achats pour renforcer ses capacités, notamment en matière de traitement et d'envoi des demandes de fourniture de biens et services, des demandes de documents, des offres et des contrats. En outre, ce transfert permettra d'une part d'améliorer l'exactitude

des données et des registres de la Section, en prévision des entretiens avec les fournisseurs et des audits, et le fonctionnement global de la Section et du Service, et, d'autre part, de faire en sorte que la Section respecte le Manuel des achats ainsi que le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU.

*Section de l'approvisionnement*

67. Il est proposé que la Section de la chaîne d'approvisionnement (marchandises) et la Section de la chaîne d'approvisionnement (services) fusionnent pour former la Section de l'approvisionnement. La Section mettra au point des stratégies d'approvisionnement en consultation et en coopération avec les clients et les utilisateurs finals en se fondant sur des études de marché détaillées et sur un programme de gestion par catégorie. En outre, elle entreprendra des activités relatives à l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement, de la définition précise des exigences et de l'appui aux achats à la coordination des biens et services que le BANUS reçoit. La fusion des deux sections en une seule permettra d'améliorer le taux d'utilisation du personnel et d'éviter le chevauchement de certaines fonctions.

*Section de l'entreposage et de la livraison (anciennement Section de l'entreposage et de la distribution intégrés)*

68. En ce qui concerne les effectifs de la Section de l'entreposage et de la livraison, il est proposé de supprimer trois postes d'agents recrutés sur le plan international et de créer trois postes d'agents recrutés sur le plan national en raison de la modification des tâches affectées aux sections du Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, suite au changement du nom de certaines sections.

**Pilier Services**

69. Le tableau 5 ci-après récapitule les changements proposés pour le pilier Services.

Table 5  
**Changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs du pilier Services**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de changements proposés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Chef du pilier Services	Réaffectation	-1	P-4	Destination : Bureau du Chef du BANUS, Équipe de collaborateurs directs du Chef du BANUS
	Réaffectation	1	P-4	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de la chaîne d'approvisionnement (marchandises)
	Réaffectation	-1	SM	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section des services de transport intégrés	Transferts	3	1 P-4, 2 SM	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'entreposage et de la livraison
	Transfert	1	SM	Origine : Pilier Services, Section des services d'entretien des véhicules et des installations

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de changements proposés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Transfert	-1	SM	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de la recherche de fournisseurs
	Transferts	-5	4 SM, 1 GN	Destination : Pilier Services, Section des services d'entretien des véhicules et des installations
	Transferts	4	SM	Origine : Centre d'appui à la mission, Cellule mixte de contrôle des mouvements
	Réaffectation	-1	GN	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'entreposage et de la livraison
	Réaffectation	1	GN	Origine : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de la planification
	Réaffectation	1	GN	Réaffectation au sein de la Section d'un poste d'assistant administratif en tant que poste d'assistant principal aux opérations aériennes <sup>a</sup>
Section de la gestion des installations et de l'environnement	Réaffectation	1	P-5	Réaffectation au sein de la Section d'un poste de chef des services de gestion des camps en tant que poste d'ingénieur hors classe <sup>a</sup>
	Transferts	6	1 P-3, 5 GN	Origine : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
	Réaffectation	-1	P-3	Destination : Pilier Services, Section des services d'entretien des véhicules et des installations
	Transferts	3	SM	Origine : Pilier Services, Section des services d'entretien des véhicules et des installations
	Transferts	2	SM	Origine : Pilier Services, Section de la conception et de la mise en place des infrastructures
	Transferts	-7	SM	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
	Transferts	-4	SM	Destination : Pilier Services, Section de la conception et de la mise en place des infrastructures
	Réaffectation	1	SM	Réaffectation au sein de la Section d'un poste de technicien en télécommunications en tant que poste d'assistant administratif <sup>a</sup>
	Transfert	1	GN	Origine : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de changements proposés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
				télécommunications
	Transfert	-1	GN	Destination : Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'entreposage et de la livraison
	Transfert	-1	GN	Destination : Pilier Services, Section des services d'entretien des véhicules et des installations
	Réaffectation	1	GN	Origine : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
	Réaffectation	1	GN	Origine : Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'entreposage et de la livraison
	Réaffectation	1	Programme des Volontaires des Nations Unies	Réaffectation au sein de la Section d'un poste d'assistant administratif en tant que poste d'assistant (gestion des installations) <sup>a</sup>
Section des services d'entretien des véhicules et des installations	Réaffectation	1	P-5	Réaffectation au sein de la Section d'un poste de chef des services d'entretien en tant que poste de spécialiste (hors classe) du transport <sup>a</sup>
	Réaffectations	2	P-4	Réaffectation au sein de la Section de 2 postes de gestionnaire des engins du génie en tant que postes d'officier du transport <sup>a</sup>
	Réaffectations	2	1 P-3, 1 GN	Origine : Pilier Services, Section de la gestion des installations et de l'environnement
	Transferts	5	4 SM, 1 GN	Origine : Pilier Services, Section des services de transport intégrés
	Transfert	1	SM	Origine : Centre d'appui à la mission/Bureau des opérations
	Transfert	-1	SM	Destination : Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'entreposage et de la livraison
	Transferts	-3	SM	Destination : Pilier Services, Section de la gestion des installations et de l'environnement
	Transfert	-1	SM	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
	Transfert	-1	SM	Destination : Pilier Services, Section des services de transport intégrés
	Transferts	-2	SM	Destination : Pilier Services, Section de la conception et de la mise en place des infrastructures
	Réaffectation	-1	GN	Destination : Service de gestion de la

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de changements proposés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Réaffectation	-1	GN	chaîne d'approvisionnement, Section de la planification Destination : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Section de la formation et du perfectionnement du personnel
Section des services essentiels	Réaffectation	1	SM	Origine : Pilier Services, Section de la conception et de la mise en place des infrastructures
Section des services médicaux	Transfert	-1	AN	Destination : Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'entreposage et de la livraison
Section de la conception et de la mise en place des infrastructures	Réaffectation	1	P-4	Réaffectation au sein de la Section d'un poste de spécialiste de la gestion des projets en tant que poste d'ingénieur <sup>a</sup>
	Transferts	4	SM	Origine : Pilier Services, Section de la gestion des installations et de l'environnement
	Transferts	2	SM	Origine : Pilier Services, Section des services d'entretien des véhicules et des installations
	Transfert	-1	SM	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission, Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
	Transferts	-2	SM	Destination : Pilier Services, Section de la gestion des installations et de l'environnement
	Réaffectation	1	SM	Réaffectation au sein de la Section d'un poste d'assistant ingénierie en tant que poste d'assistant administratif <sup>a</sup>
	Réaffectation	-1	SM	Destination : Pilier Services/Section des services essentiels
<b>Variation nette (pilier Services)</b>		<b>1</b>		

<sup>a</sup> Réaffectation interne sans effet sur la variation nette pour le pilier Services.

#### *Bureau du Chef du pilier Services*

70. Il est proposé de réduire l'effectif du personnel recruté sur le plan international d'un poste d'agent du Service mobile en réaffectant un poste d'administrateur de projets en tant que poste de logisticien au Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

71. Il est également proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire d'administration de la classe P-4 au Bureau du Chef du pilier Services pour s'occuper des tâches administratives du service qui ont trait au budget, aux ressources humaines, aux voyages et à la formation, y compris l'élaboration et la

révision de procédures opérationnelles permanentes et d'autres documents d'orientations pour le service. Le nombre de postes de la classe P-4 affectés au Bureau du Chef restera inchangé, étant donné qu'il est proposé de réaffecter un poste de chef des opérations de la classe P-4 en tant que poste de spécialiste de la gestion des programmes (Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes) à l'équipe de collaborateurs directs du Chef du BANUS.

#### *Section des services de transport intégrés*

72. La Section des services de transport intégrés regroupe les fonctions actuelles qui concernent l'aviation, une partie des fonctions de contrôle des mouvements et les fonctions liées aux transports terrestres, de manière à gérer toutes les activités de transport de passagers et de fret ainsi que les évacuations médicales dans une optique intégralement multimodale. Le Bureau d'appui prévoit d'accroître ses moyens aériens, du fait que divers facteurs, notamment l'insécurité des itinéraires de ravitaillement, maintiendront la dépendance à l'égard de l'appui aérien. La structure a pour but d'harmoniser l'ensemble des systèmes et des modalités de transport en les plaçant sous le contrôle unique d'un encadrement de rang supérieur et plus expérimenté, ce qui permettra d'obtenir des gains d'efficacité et une hausse de la productivité. Il est proposé d'ajouter trois postes à l'effectif du personnel recruté sur le plan international et d'en retrancher un à celui du personnel recruté sur le plan national.

73. Il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire chargé de la distribution des marchandises (P-4) du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, Section de l'entreposage et de la livraison, en tant que poste de fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (P-4) à la Section des services de transport intégrés pour fournir des services touchant aux mouvements du personnel et des marchandises en Somalie. Il est également proposé de renforcer les services touchant aux mouvements du personnel et des marchandises à Baledogle, Beledweyne et Johar en réaffectant deux postes de fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (agent du Service mobile), l'un à Baledogle et l'autre à Johar, et deux postes de fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (agent du Service mobile) à Beledweyne. La hausse de l'effectif sera compensée par le transfert de quatre postes d'assistant (transports) et d'officier transport (agent du Service mobile) à la Section des services d'entretien des véhicules et des installations et d'un poste d'assistant (contrôle des déplacements) à la Section de la recherche de fournisseurs.

#### *Section de la gestion des installations et de l'environnement*

74. Il est proposé de réaffecter le poste de chef des Services de gestion des camps (P-5) dans la même Section en tant que poste d'ingénieur principal (P-5) afin de réaligner les responsabilités générales de la Section, y compris la définition des plans de développement, la gestion de projets, la gestion des installations et la supervision des prestataires, en tirant profit des compétences techniques du titulaire pour évaluer les réalisations à l'aune des objectifs fixés et garantir le respect des normes de santé et de sécurité. Il est également proposé que le nombre de fonctionnaires recrutés sur le plan international soit réduit de six postes, et le nombre de fonctionnaires recrutés sur le plan national augmenté de six postes.

*Section des services d'entretien des véhicules et des installations*

75. Il est proposé de réduire de deux postes l'effectif du personnel recruté sur le plan international.

76. Il est également proposé de modifier le titre fonctionnel du chef de cette Section, poste de la classe P-5, ce qui le ferait passer de chef des Services d'entretien à spécialiste (hors classe) du transport, et de réaffecter deux postes d'ingénieur de la classe P-4 en tant que postes d'officier transport afin que le titre fonctionnel de ces postes corresponde mieux à la nature des fonctions exercées. Les officiers transport seront chargés d'assurer la liaison avec le Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne les commandes de machines, le suivi et la maîtrise des coûts, de la qualité des travaux et des outils d'entretien et l'élaboration de stratégies et de directives dans le domaine de la maintenance en assurant en permanence le contrôle et l'entretien du matériel sous la supervision du spécialiste (hors classe) du transport.

77. Enfin, il est proposé de réaffecter un poste d'ingénieur de la classe P-3 de la Section de la gestion des installations et de l'environnement en tant que poste de spécialiste de l'approvisionnement pour la gestion des stocks liés aux opérations de la Section (entrées, sorties, articles en stock).

*Section des services essentiels*

78. La Section des approvisionnements essentiels comprend le Groupe des carburants et le Groupe des rations. Le Groupe des carburants est chargé de fournir des carburants et lubrifiants pour toutes les opérations du BANUS et de la MANUSOM, ainsi que du carburant pour les véhicules et les groupes électrogènes de l'AMISOM. Cet appui repose sur la mise en place de contrats clefs en main. Le Groupe supervise les opérations de distribution de carburant du BANUS et contrôle la consommation à l'échelle du Bureau d'appui. La Section des services essentiels comprend une cellule de prévention des fraudes qui joue un rôle crucial dans les activités du pilier Services en veillant à l'application du principe de responsabilité en lien avec les fonctions de gestion des contrats et de la chaîne d'approvisionnement afin d'éviter ou d'atténuer les pertes pour cause de vol.

79. Le Groupe des rations est responsable de la gestion globale du contrat d'approvisionnement en rations, qui couvre la commande, l'entreposage et la distribution des rations aux troupes de l'AMISOM en Somalie. Il supervise les aspects relatifs à l'assurance de la qualité pour garantir le respect des normes les plus strictes du secteur. Il doit exercer un certain contrôle et faire preuve de vigilance à l'égard des tierces parties en termes de qualité des services fournis, de respect des dispositions contractuelles et d'anticipation des problèmes de transport afin d'éviter les retards dans les envois vers les lignes de front ou à l'arrivée au port en Somalie. L'accent est mis sur les visites de secteur, qui permettent de renforcer le contrôle exercé sur le suivi des stocks et l'exécution, tout en prenant les précautions qui s'imposent et en pourvoyant à l'assurance de la qualité.

80. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant aux fournitures (agent du Service mobile) en tant que poste d'assistant (rations) (agent du Service mobile) à Dobl pour renforcer les capacités dans ce nouveau secteur où le personnel de la Section des services essentiels n'est pas déployé.

*Section de la conception et de la mise en place des infrastructures*

81. Il est proposé d'ajouter deux postes d'agent du Service mobile à l'effectif du personnel recruté sur le plan international de la Section. Il est également proposé de réaffecter le poste de spécialiste de la gestion des projets (P-4) de la Section en tant que poste d'ingénieur (P-4) afin de répondre aux besoins opérationnels du BANUS et de faire correspondre les fonctions avec les besoins sur le terrain.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses <sup>a</sup> (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)=(3) - (2)	(5)=(4) ÷ (2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	138 430,6	146 449,9	176 557,1	30 107,2	20,6
Police de l'Union africaine	88,6	132,9	142,3	9,4	7,1
Unités de police constituées de l'Union africaine	2 248,7	4 558,6	3 993,9	(564,7)	(12,4)
<b>Total partiel</b>	<b>140 767,9</b>	<b>151 141,4</b>	<b>180 693,3</b>	<b>29 551,9</b>	<b>19,6</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	49 207,9	51 355,5	60 025,4	8 669,9	16,9
Personnel recruté sur le plan national	7 012,4	6 160,8	6 115,3	(45,5)	(0,7)
Volontaires des Nations Unies	854,3	925,9	960,9	35,0	3,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	795,1	–	–	–	–
Personnel fourni par les gouvernements	–	92,5	89,8	(2,7)	(2,9)
<b>Total partiel</b>	<b>57 869,7</b>	<b>58 534,7</b>	<b>67 191,4</b>	<b>8 656,7</b>	<b>14,8</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	6 880,8	2 456,7	2 547,5	90,8	3,7
Voyages	3 654,0	2 649,5	2 648,0	(1,5)	(0,1)
Installations et infrastructures	88 393,7	98 528,1	110 991,9	12 463,8	12,6
Transports terrestres	37 467,2	54 241,6	35 085,1	(19 156,5)	(35,3)
Opérations aériennes	73 180,8	72 355,2	83 126,4	10 771,2	14,9
Transports maritimes ou fluviaux	1 373,8	311,1	38,5	(272,6)	(87,6)
Communications	17 209,4	29 162,0	29 783,1	621,1	2,1
Informatique	17 582,4	8 604,8	11 834,2	3 229,4	37,5
Santé	10 989,3	20 241,5	25 149,9	4 908,4	24,2
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	56 972,4	76 078,3	70 222,8	(5 855,5)	(7,7)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>313 703,8</b>	<b>364 628,8</b>	<b>371 427,4</b>	<b>6 798,6</b>	<b>1,9</b>
<b>Total brut</b>	<b>512 341,4</b>	<b>574 304,9</b>	<b>619 312,1</b>	<b>45 007,2</b>	<b>7,8</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	5 031,1	4 896,7	5 882,8	986,1	20,1
<b>Total net</b>	<b>507 310,4</b>	<b>569 408,2</b>	<b>613 429,3</b>	<b>44 021,1</b>	<b>7,7</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>512 341,4</b>	<b>574 304,9</b>	<b>619 312,1</b>	<b>45 007,2</b>	<b>7,8</b>

<sup>a</sup> Comprend les dépenses à engager pour une moyenne de 10 postes (1 P-3, 4 SM, 2 AN et 3 GN) au Centre de services régional, qui ont été prises en compte dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16.

## B. Contributions non budgétisées

82. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces	–
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) <sup>a</sup>	159 877,4
<b>Total</b>	<b>159 877,4</b>

<sup>a</sup> Valeur estimative des terrains fournis au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie par les autorités locales pour la Base d'appui de Mombassa, les bureaux, les camps militaires et les centres de secteur en Somalie (159,2 millions de dollars), et exemptions de redevances d'aéroport, d'embarquement et de débarquement accordées en Somalie (0,7 million de dollars).

## C. Gains d'efficience

83. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Services de gestion des camps	8 500,0	Regroupement d'un certain nombre de services au sein du BANUS, notamment l'appui à la gestion des camps, l'administration des contrats de louage des services de gestion des camps et la gestion du carburant, des biens et des véhicules dans les bureaux régionaux, tâches précédemment assumées par le Service de la lutte antimines, grâce à un redéploiement des capacités existantes qui a permis de renforcer la présence du Bureau d'appui sur ces sites. En conséquence, des gains d'efficience seront réalisés sans dépasser le budget global du BANUS quand ce dernier prendra le relais et procédera au regroupement de ces activités.
<b>Total</b>	<b>8 500,0</b>	

## D. Taux de vacance

84. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif<sup>a</sup> 2015/16</i>	<i>Taux budgétisé 2016/17</i>	<i>Projection 2017/18</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	–	–	–
Contingents des Nations Unies	88,6	–	2,0
Contingents de l'Union africaine	1,4	5,0	2,0
Police de l'Union africaine	7,5	5,0	2,0
Unités de police constituées de l'Union africaine	33,3	10,0	25,0
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	11,5	25,0	25,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	21,6	21,0	26,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	15,6	17,0	16,0
Volontaires des Nations Unies	16,7	10,0	10,0
Emplois de temporaire <sup>b</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	8,3	–	–
Personnel fourni par les gouvernements	–	15,0	15,0
Observateurs électoraux civils	–	–	–

<sup>a</sup> Les taux concernent le personnel civil du BANUS et ne tiennent pas compte des postes affectés au Centre de services régional.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

85. Les taux de vacance de postes proposés ont été établis sur la base des données d'expérience recueillies jusqu'ici par le Bureau d'appui et tiennent compte de la situation propre à la mission pour ce qui est du déploiement du personnel en tenue et du recrutement de personnel civil. Les taux de vacance de postes pour l'exercice 2017/18 ont été établis en tenant compte des variables suivantes : taux actuels, taux établis pour la durée de l'exercice en cours, circonstances dans lesquelles le Bureau d'appui devrait se trouver au cours de l'exercice en question.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

86. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2017/2018, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 71 764 500 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant prévu		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	36 861,2	1 476,5	38 337,7
Soutien logistique autonome	32 791,8	635,0	33 426,8
<b>Total</b>	<b>69 653,0</b>	<b>2 111,5</b>	<b>71 764,5</b>

## F. Formation

87. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	102,5
Voyages	
Voyages au titre de la formation	527,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	448,2
<b>Total</b>	<b>1 077,7</b>

88. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2017/18, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			Personnel recruté sur le plan national			Militaires et personnel de police		
	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18
Formation interne	709	358	367	363	305	306	3 019	5 142	4 000
Formation externe <sup>a</sup>	73	65	144	39	40	58	–	–	–
<b>Total</b>	<b>782</b>	<b>423</b>	<b>511</b>	<b>402</b>	<b>345</b>	<b>364</b>	<b>3 019</b>	<b>5 142</b>	<b>4 000</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

89. Les cours organisés pour le personnel du Bureau d'appui pendant l'exercice viseront à améliorer les compétences spécialisées et techniques ainsi que les

compétences en matière d'organisation. La formation portera principalement sur les domaines suivants : génie, sécurité, informatique, administration, budget et finances, communications, opérations aériennes, transports terrestres, santé, approvisionnement et gestion des biens. Au cours de l'exercice 2017/18, 3 500 membres du personnel de l'AMISOM recevront une formation dans les domaines suivants : lutte aérienne contre les incendies, sûreté de l'aviation, contrôle des mouvements, communications et informatique, rations, restauration, carburant, fournitures générales, transport, entretien, processus et procédures logistiques, combat tactique, soins aux blessés, trousse médicale d'intervention d'urgence, soins préhospitaliers, politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, déontologie et discipline. En outre, 500 membres du personnel médical de l'AMISOM bénéficieront d'une formation portant sur les urgences cardiovasculaires et traumatologiques, la dengue, la maladie à virus Ebola, les premiers secours, les urgences traumatologiques en situation préhospitalière et le matériel médical et de laboratoire, ainsi que de programmes de formation médicale continue en vue de renforcer les capacités et les moyens.

## G. Services de détection des mines et de déminage

90. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	40 400,0
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

91. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, dont les bureaux sont situés en son sein, le BANUS continuera d'aider l'AMISOM à trouver des solutions visant à atténuer les menaces liées aux engins explosifs improvisés, au moyen d'unités de soutien à la Mission, d'opérations menées dans les secteurs, de chiens détecteurs d'explosifs et de formations à la neutralisation d'explosifs. Étant donné que l'AMISOM mène davantage d'opérations au sol dans l'ensemble des secteurs, elle doit être en mesure de faire face à une exposition accrue aux engins explosifs improvisés ainsi qu'à d'éventuels changements de tactique. Au cours de l'exercice 2017/18, le BANUS élargira les unités de soutien à la Mission en augmentant le nombre d'instructeurs et continuera de veiller à ce que l'AMISOM bénéficie d'un appui suffisant pour faire face à la menace des engins explosifs improvisés et à son évolution.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

92. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	30 107,2	20,6 %

**• Modification du mandat : élargissement du dispositif d'appui logistique; et paramètres budgétaires : moyens et produits revus à la hausse**

93. La hausse des crédits demandés porte principalement sur les rubriques suivantes : a) le matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome (18,7 millions de dollars), en raison, principalement, d'une modification du mandat approuvée par la résolution 2245 (2015) du Conseil de sécurité, par laquelle le BANUS a été chargé de rembourser aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police cinq catégories de dépenses au titre du soutien logistique autonome, à savoir : tentes, informatique et communications, restauration, fournitures pour l'hygiène et le nettoyage, mobilier et articles de papeterie; b) les rations (7,4 millions de dollars), en raison, principalement, de la modification du contrat d'approvisionnement en rations intervenue durant l'exercice 2015/16. Pour l'exercice 2016/17, qui a été la première année de la mise en œuvre du contrat après la modification, les estimations concernant les besoins en ressources ont été calculées en partant de l'hypothèse que, pour la première année du contrat, les biens des Nations Unies seraient utilisés pour le transport et l'entreposage. Le projet de budget pour l'exercice 2017/18 se fonde sur l'hypothèse que 85 % de la livraison des rations se fera par la route et 15 % par la voie aérienne. Le BANUS a l'intention de ne livrer les rations par voie aérienne que pendant la saison des pluies et dans les situations d'urgence. La livraison de rations sera effectuée par le prestataire de services extérieurs et par l'ONU; c) les frais de voyage consécutifs au déploiement, à la relève et au rapatriement (2,0 millions de dollars) en raison, principalement, de l'augmentation du coût des vols commerciaux affrétés et de la réduction du coefficient délais de déploiement de 5 % appliqué pour l'exercice 2016/17 à 2 % proposé pour l'exercice 2017/18 compte tenu des tendances observées dans le passé en matière de déploiement des contingents.

	<i>Variation</i>	
<b>Police de l'Union africaine</b>	9,4	7,1 %

**• Paramètres budgétaires : modification des coûts**

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

94. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par l'augmentation des coûts de déplacement par personne.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées de l'Union africaine</b>	(564,7)	(12,4 %)

**• Gestion : déploiement différé des unités de police constituées de l'AMISOM**

95. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par l'augmentation du coefficient délais de déploiement de 10 %, appliqué pour l'exercice 2016/17, à 25 %, proposé pour l'exercice 2017/18, compte tenu des tendances observées en matière de déploiement des unités de police constituées.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	8 669,9	16,9 %

**• Paramètres budgétaires : fonds prévus pour rémunérer le personnel civil embauché durant l'exercice 2016/17**

96. L'augmentation des ressources demandées est principalement imputable à la comptabilisation, sur une année complète, de 99 postes faisant l'objet d'un recrutement international, qui ont été créés pendant l'exercice 2016/17 (1 SSG, 1 D-1, 8 P-5, 25 P-4, 35 P-3 et 29 agents du Service mobile).

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	12 463,8	12,6 %

**• Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

97. L'augmentation des crédits demandés est principalement imputable : a) aux services d'architecture et de démolition (12,5 millions de dollars) en raison essentiellement de l'augmentation du nombre de projets de construction prévus; b) aux services d'entretien (4,8 millions de dollars), en raison principalement de l'inclusion de services supplémentaires et de nouveaux sites, tels que les camps permanents de l'AMISOM, dans le contrat d'entretien. Cette hausse est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre de la location de locaux (4,1 millions de dollars), du fait principalement d'une diminution des besoins de locaux en location à Mogadiscio et Kismayo en raison de l'achèvement prévu des modules d'hébergement préfabriqués.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(19 156,5)	(35,3 %)

**• Paramètres budgétaires : modification des coûts; et gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

98. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) les carburants et lubrifiants (17,2 millions de dollars) en raison, essentiellement, de la diminution du coût du litre (0,63 dollar le litre pour l'exercice 2017/18, contre un coût budgétisé de 1,07 dollar le litre pour l'exercice 2016/17) et de la diminution du volume de carburant proposé (14,7 millions de litres pour l'exercice 2017/18 contre 19,6 millions de litres appliqué pour l'exercice 2016/17); b) la réduction des achats de véhicules (1,3 million de dollars) en raison essentiellement de la disponibilité des véhicules existants.

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	10 771,2	14,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse; paramètres budgétaires : modification des coûts**

99. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par : a) la location et l'exploitation d'hélicoptères, en raison essentiellement du déploiement d'un hélicoptère militaire supplémentaire qui sera fourni sur la base d'une lettre d'attribution; b) la location et l'exploitation d'avions, en raison principalement du renouvellement des contrats de trois avions, dont les prix ont augmenté.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports maritimes ou fluviaux</b>	(272,6)	(87,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

100. La diminution des crédits demandés s'explique par l'absence de dépenses prévues pour des conteneurs de marchandises en raison de l'existence de stocks.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	621,1	2,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

101. L'augmentation des crédits demandés est principalement imputable : a) aux communications par réseaux commerciaux (0,8 million de dollars), en raison essentiellement de la fourniture de services de commutation MPLS via le Centre de services mondial de Valence et à l'extension prévue des solutions à faible latence et haut débit à six autres sites de Somalie pendant six mois; b) aux pièces de rechange (0,2 million de dollars), en raison essentiellement de la hausse de la demande résultant de l'achat de matériel de transmissions durant l'exercice 2016/17. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses au titre de l'achat de matériel de transmissions (0,5 million de dollars) en raison principalement de la diminution des dépenses prévues pour le remplacement du matériel du fait des achats effectués au cours des exercices précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	3 229,4	37,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

102. L'augmentation des crédits demandés s'explique par : a) l'achat de matériel (2,4 millions de dollars), en raison principalement de l'achat ponctuel de matériel de communications par satellite adapté aux solutions à faible latence et haut débit et du remplacement des radios portatives qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile; b) l'achat de logiciels et de licences, les redevances et les frais de location de logiciels (0,5 million de dollars), du fait essentiellement de l'augmentation du nombre d'ordinateurs et de licences nécessaires correspondant à l'augmentation des effectifs.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	4 908,4	24,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

103. L'augmentation des crédits demandés est imputable principalement à un contrat d'évacuation sanitaire aérienne qui prévoit une équipe de 16 membres, du matériel, des fournitures, des médicaments et des consommables. La zone couverte comprend Mogadiscio, Dobi, Baidoa, Kismayo et Johar.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(5 855,5)	(7,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

104. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par le regroupement des services, notamment l'appui à la gestion des camps, la gestion des contrats de louage de services fournis aux camps et la gestion du carburant, des biens et des véhicules, dans les bureaux régionaux du BANUS (8,5 millions de dollars). Ces services étaient auparavant fournis par le Service de la lutte antimines, puisqu'il était déjà présent dans ces camps et bureaux régionaux. Cette diminution des crédits demandés est en partie annulée par une augmentation des dépenses prévues au titre des services divers (2,9 millions de dollars) du fait essentiellement de l'externalisation des services d'entreposage à Mombassa, Mogadiscio et dans les centres de secteur (Beledweyne, Baledogle, Baidoa et Kismayo).

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

105. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du BANUS et des autres activités immédiates liées à une future opération de maintien de la paix des Nations Unies se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 619 312 100 dollars aux fins du fonctionnement du BANUS pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat consistant à fournir un appui à la MANUSOM et à l'Armée nationale somalienne dans le cadre des opérations menées conjointement, à raison de 51 609 342 dollars par mois.

## V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/285 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

### A. Assemblée générale

#### Questions transversales

(Résolution 70/286)

*Décision ou demande*

*Mesures prises*

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre du prochain rapport d'ensemble (par. 22).

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Actuellement, les délais de recrutement restent les mêmes. Au sein du BANUS, un spécialiste des ressources humaines (P-3) sera spécialement chargé de suivre les procédures de sélection du personnel, y compris les délais de recrutement.

Le BANUS a créé un poste de responsable de la coordination des questions d'égalité des sexes qui, en étroite collaboration avec la Section des ressources humaines, veille à la prise en compte de la problématique hommes-femmes. La Section des ressources humaines a communiqué des directives aux chefs de pilier et aux chefs de section sur l'amélioration de la répartition par sexe et il en est tenu compte lors de l'évaluation des candidats aux postes vacants.

De plus, le BANUS collabore avec le Siège dans le cadre de la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction, afin d'augmenter le nombre de candidates dans les procédures de recrutement en cours.

---

*Décision ou demande**Mesures prises*

---

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

Sait que les opérations de maintien de la paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35).

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

Le BANUS a amélioré le système d'égout et les installations de traitement des eaux usées existants afin de réduire son empreinte écologique. Une base de données sur les déchets produits a été créée. Le BANUS reçoit quotidiennement des données du sous-traitant et la base de données fait l'objet d'une mise à jour hebdomadaire.

Le BANUS continue de dispenser des formations à son personnel et au personnel de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne de façon régulière, afin de renforcer la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés.

Le BANUS veillera à la sécurité de l'information dans tous les domaines et n'a pas l'intention de déployer de drone aérien pendant l'exercice 2017/18.

Le BANUS continue d'appliquer cette recommandation et veille à ce que les plans pluriannuels soient bien pris en compte dans les projets de budget, en s'appuyant sur les dispositions du Manuel des coûts standard, les données historiques et des hypothèses de planification réalistes. Toutefois, en raison des difficultés liées à l'imprévisibilité des conditions de sécurité, le BANUS peut être amené à changer ses priorités en cours d'exercice budgétaire afin de répondre à des exigences nouvelles.

Le BANUS est en train de mettre en place un mécanisme au sein du Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, dont la fonction sera de veiller à ce qu'une vérification rigoureuse du niveau des stocks soit effectuée avant tout nouvel achat de matériel.

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45).

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46).

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47).

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70, voir aussi par. 71, 76 et 79 à 82).

Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71).

Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76).

Le BANUS a pris des mesures pour donner suite à cette recommandation, notamment en organisant des séminaires sur les achats, qui visent à accroître la part des biens et services qui lui sont fournis par des entités locales.

Le BANUS continue de prendre des mesures pour effectuer des achats groupés par l'intermédiaire du Bureau régional d'achat. Cette collaboration permet d'avoir accès à un plus grand nombre de fournisseurs, de réaliser des économies d'échelle et de réduire les coûts de transaction et la charge de travail.

Tous les équipages aériens du BANUS sont intégrés à son dispositif de sûreté et de sécurité. Les équipages sont hébergés à l'intérieur des lieux d'hébergement sécurisés de l'ONU à Mogadiscio, à l'instar des autres fonctionnaires de l'Organisation. Ils sont transportés ou escortés sous la responsabilité du service de sécurité du BANUS, dans des véhicules de l'ONU. En cas de problème de sécurité, les membres des équipages peuvent s'adresser directement au service de sécurité du BANUS.

Les mesures prises par l'ensemble des missions, dont le BANUS, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76, 79, 80, 81 et 82, seront décrites dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79).

Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport, à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80).

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81).

Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82).

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Observations et recommandations sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(A/70/742)

*Demande ou recommandation*

*Mesures prises*

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit susvisées et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138 ci-après, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

Le BANUS confirme que les transferts de ressources sont effectués dans des cas exceptionnels et après consignation de toutes les justifications requises conformément aux directives et à la délégation qui accompagnent les pouvoirs financiers conférés au Directeur de l'appui à la mission. Il est nécessaire d'opérer des transferts budgétaires pour faire face aux impératifs opérationnels survenant dans l'environnement évolutif d'une opération sur le terrain. Les agents qui exécutent les budgets des missions de maintien de la paix doivent évaluer en permanence les ressources qu'exigent de nouvelles priorités afin d'aider le Directeur à prendre ses décisions. Tous les transferts de ressources effectués par le BANUS sont conformes à la délégation de pouvoirs financiers en vigueur.

L'examen stratégique du BANUS effectué en 2015 comprenait un examen des besoins en personnel civil, ce qui a permis d'analyser les postes vacants et leur durée. À l'issue de cet examen, l'Assemblée générale a approuvé 112 postes supplémentaires pour l'exercice 2016/17. Le BANUS continuera de surveiller ses vacances de poste et de recommander les mesures appropriées pour les postes restés vacants pendant une longue durée.

Le BANUS a été la première mission à élaborer et mettre en œuvre un régime d'engagement d'avions de réserve pour des évacuations sanitaires et des transports de passagers et de fret. Il en est résulté un gain d'efficience de 9,5 millions de dollars durant l'exercice 2016/17. Les avions de réserve et leurs services ne sont sollicités qu'en cas de nécessité et pour un coût global. Les services de réserve sont également proposés au Siège, au Centre stratégique des opérations aériennes, au Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et à d'autres missions.

---

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

---

Le Comité consultatif déplore que les informations ne lui aient pas été communiquées en temps utile et sous la forme voulue, ce qui aurait grandement facilité son examen. Par conséquent, il recommande que lui soit communiqué parmi les informations fournies avant l'examen des projets de budget des missions un récapitulatif des ressources demandées au titre des voyages pour toutes les opérations de maintien de la paix, précisant notamment la destination des voyages, leur objet, le nombre de voyageurs et les fonctions qu'ils exercent, ainsi que le montant estimatif des billets et des autres frais de voyage (par. 154).

Le Comité souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Le Comité compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen (par. 160).

Le BANUS prend acte de cette recommandation et fournira les informations requises dans les délais voulus.

Le BANUS se conforme à cette recommandation. Le détail des projets d'un montant dépassant 1 million de dollars et des projets pluriannuels figure dans le présent projet de budget pour l'exercice 2017/18.

Le BANUS met en œuvre la recommandation concernant l'utilisation de berlines comme véhicules légers en remplaçant progressivement son parc de véhicules légers par des véhicules polyvalents et de type berline.

## Financement du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie

(A/70/742/Add.14)

*Demande ou recommandation*

*Mesures prises*

Compte tenu du rôle accru que le sous-traitant est amené à jouer dans la livraison des rations et l'augmentation sensible des coûts découlant de l'avenant au contrat, le Comité consultatif veut espérer que le contrat modifié comporte des clauses prévoyant le recouvrement des coûts si le sous-traitant ne peut s'acquitter de son obligation de livraison et doit faire appel aux moyens aériens du BANUS (par. 22).

Le Comité consultatif note que sur un total de 138 nouveaux postes, il est proposé d'en établir 31 (soit 23 %) au Kenya, malgré les efforts pour concentrer les activités en Somalie (par. 31).

Le Comité consultatif note avec inquiétude ces longues absences des dirigeants et le déficit de direction qui en est résulté. Le Comité considère qu'une présence assidue en Somalie des dirigeants actuels de la Mission est indispensable si l'on veut renforcer la direction du BANUS (par. 34).

De plus, et compte tenu de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 35 du présent rapport, le Comité consultatif recommande de ne pas créer le Groupe des relations et de la coordination avec l'extérieur proposé, de ne pas créer les deux nouveaux postes proposés [un poste d'administrateur chargé des rapports (P-4) et un

Le BANUS confirme qu'une clause du contrat stipule que si ses moyens aériens sont utilisés pour livrer les rations, les coûts sont remboursés par le prestataire de service.

Il convient de noter que la plupart des fonctions seront progressivement transférées en Somalie, mais qu'il est nécessaire de maintenir une forte présence à Mombassa (Kenya). Cette ville est le principal point de rassemblement des marchandises à destination de la Somalie et l'essentiel des services de gestion de la chaîne d'approvisionnement y sera implanté. La réduction de personnel la plus importante concernera Nairobi, où ne seront maintenues que des fonctions résiduelles liées à cette implantation, comme les services médicaux d'appui aux militaires de l'AMISOM, fournis dans des hôpitaux sous contrat, et les services connexes d'aviation et de contrôle des mouvements. Une petite équipe du Bureau du Sous-Secrétaire général restera également à Nairobi pour assurer des fonctions de gestion.

Il convient de noter que les absences observées s'expliquent pour la plupart par des obligations d'ordre opérationnel, comme le déplacement du Directeur aux fins de maintenir et d'améliorer les relations et la communication avec l'Union africaine, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et d'autres partenaires, avant l'approbation de la création du poste du Sous-Secrétaire général. Par la suite, des mesures ont été prises pour faire en sorte qu'au moins un membre du BANUS de niveau D-1 soit toujours présent en Somalie.

Le BANUS a examiné si les quatre postes dont le transfert au Groupe des relations et de la coordination avec l'extérieur a été proposé pour l'exercice 2016/17 sont bien nécessaires, en envisageant la possibilité de satisfaire les besoins en personnel du Bureau du Sous-Secrétaire général. Les résultats de cet examen ont été pris en compte dans le rapport sur le projet de budget pour l'exercice

poste de fonctionnaire du protocole (P-3)] et de ne pas transférer les quatre autres postes proposés (voir le paragraphe 38 ci-dessus). Les autres objets de dépense correspondants devraient être ajustés en conséquence. Le Comité consultatif considère également que le BANUS devrait examiner si les quatre postes dont le transfert est proposé pour l'exercice 2016/17 sont bien nécessaires et, si leurs fonctions ne sont pas requises, proposer leur suppression pour l'exercice 2017/18 (par. 40).

Si le Comité consultatif a effectivement souligné l'importance de mesurer les résultats et d'analyser l'efficacité et l'efficience de l'emploi des ressources disponibles, il considère en revanche que ces fonctions devraient être remplies par les unités et le personnel existants des missions. Le Comité consultatif recommande donc de ne pas créer de groupe de l'informatique décisionnelle, de ne pas créer les deux nouveaux postes proposés et de ne pas transférer les deux autres postes. Les autres objets de dépense correspondants devraient être ajustés en conséquence. Le Comité considère également que le BANUS devrait examiner si les deux postes dont le transfert est proposé pour l'exercice 2016/17 sont bien nécessaires et, si leurs fonctions ne sont pas requises, proposer leur suppression pour l'exercice 2017/18 (par. 43).

Le Comité consultatif prend note des incohérences dans le nombre de jours pour le recrutement des personnes présélectionnées communiqué par le Secrétaire général, qui varie de 66 à 180 jours (par. 49).

Le Comité consultatif se félicite des mesures prises par le BANUS pour regrouper les fonctions lorsque cela était possible et recommande que le Secrétaire général soit invité à faire rapport sur les résultats de la mise en œuvre intégrale de la restructuration dans le projet de budget pour 2017/18, décrivant, en particulier, les structures et les fonctions des trois sites du BANUS (par. 51).

2017/18. Il est proposé de transférer trois de ces postes au Bureau du Sous-Secrétaire général et un poste (P-4) au Bureau du chef du Centre d'appui à la mission.

Le BANUS a examiné si les deux postes dont le transfert au Groupe de l'informatique décisionnelle a été proposé pour l'exercice 2016/17 sont bien nécessaires, en envisageant la possibilité de satisfaire ses besoins en personnel dans les limites des ressources existantes. Il est proposé, dans le projet de budget pour l'exercice 2017/18, de transférer un poste à la Cellule de soutien à l'Armée nationale somalienne et de réaffecter l'autre en tant qu'Assistant chargé des ressources humaines.

Le BANUS a commencé à mesurer de façon plus précise le nombre de jours pour le recrutement des personnes présélectionnées.

L'application de la stratégie globale d'appui aux missions par le BANUS se fonde sur une évaluation approfondie et une complète réorganisation des fonctions dans chacun de ses sites et à tous les niveaux.

Au cours de l'exercice 2016/17, le BANUS s'est mis en conformité avec les modèles de prestation de services et de chaîne d'approvisionnement. Cette nouvelle structure a été conçue pour améliorer l'efficacité du niveau global de service et d'appui fournis aux clients du BANUS. Les fonctions des piliers Services et Chaîne d'approvisionnement ont été réparties, selon leur nature, entre les trois principaux sites du BANUS – Mogadiscio en Somalie, Nairobi et

Mombassa au Kenya – ainsi que quelques sites supplémentaires dans des secteurs de Somalie.

Le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement englobe les fonctions d'entreposage et de distribution ainsi que les fonctions physiques de la chaîne d'approvisionnement en biens et services. Ces fonctions sont presque entièrement exécutées à Mombassa, ainsi qu'à Mogadiscio et dans les secteurs, en Somalie. Les fonctions de planification, de demandes d'achat, d'études de marché, d'appels d'offres, de passation de marchés, de coordination des procédures de réception, de contrôle et de suivi, qui sont indépendantes de leur lieu d'implantation, sont pour la plupart regroupées à Nairobi avec une coimplantation à Mombassa et Mogadiscio. Toutefois, à la suite d'une évaluation des risques de sécurité d'où il ressortait qu'il n'était pas recommandé, à l'heure actuelle, d'augmenter le plafond des effectifs à Mombassa et dans les implantations de secteur en Somalie, et du fait également que les travaux d'infrastructure et de construction de bureaux étaient suspendus, le déploiement de ces fonctions à Mombassa et dans les secteurs de Somalie a été retardé.

Le pilier Services inclut les services d'entretien des véhicules et des installations, la gestion des installations et de l'environnement, les services essentiels (fourniture de carburant et de rations), la conception et la mise en place des infrastructures, les services médicaux, les services de transport intégrés tels que le contrôle des mouvements, l'aviation et les transports, le remboursement du matériel appartenant aux contingents et la vérification des effectifs militaires. Tous ces services sont implantés en Somalie, avec une forte présence dans les secteurs.

Le Comité consultatif encourage le BANUS à respecter la règle des 16 jours pour l'achat de billets (par. 60).

Le BANUS met tout en œuvre pour satisfaire à cette prescription. Toutefois, en raison du caractère imprévisible des besoins d'appui, qui dépendent de la cadence des opérations de ses clients, le BANUS n'est pas toujours en mesure de respecter cette politique.

Le Comité consultatif salue les efforts déployés par le BANUS et ne doute pas que ce dernier continuera d'appliquer les dispositions de la résolution 69/307 de l'Assemblée générale (par. 68)

Le BANUS continuera de donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/307.

## Annexe I

### I. Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir sect. I du présent rapport) :

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
  - *Transformation d'un emploi de temporaire en poste* : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
  - *Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national* : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.
  - *Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national* : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

## B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

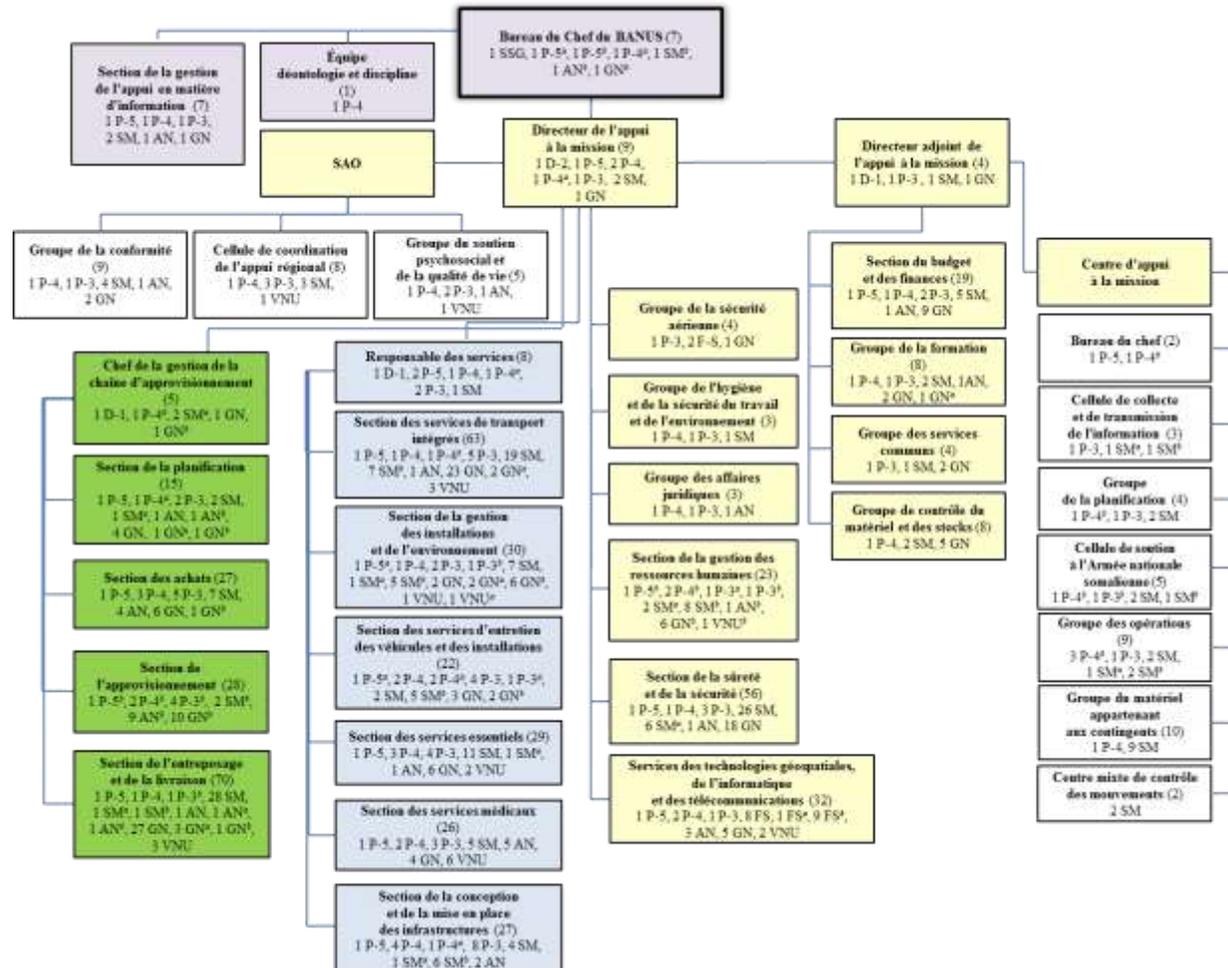
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficacité (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

## Annexe II

## II. Organigrammes

## A. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, organigramme général (595 postes)



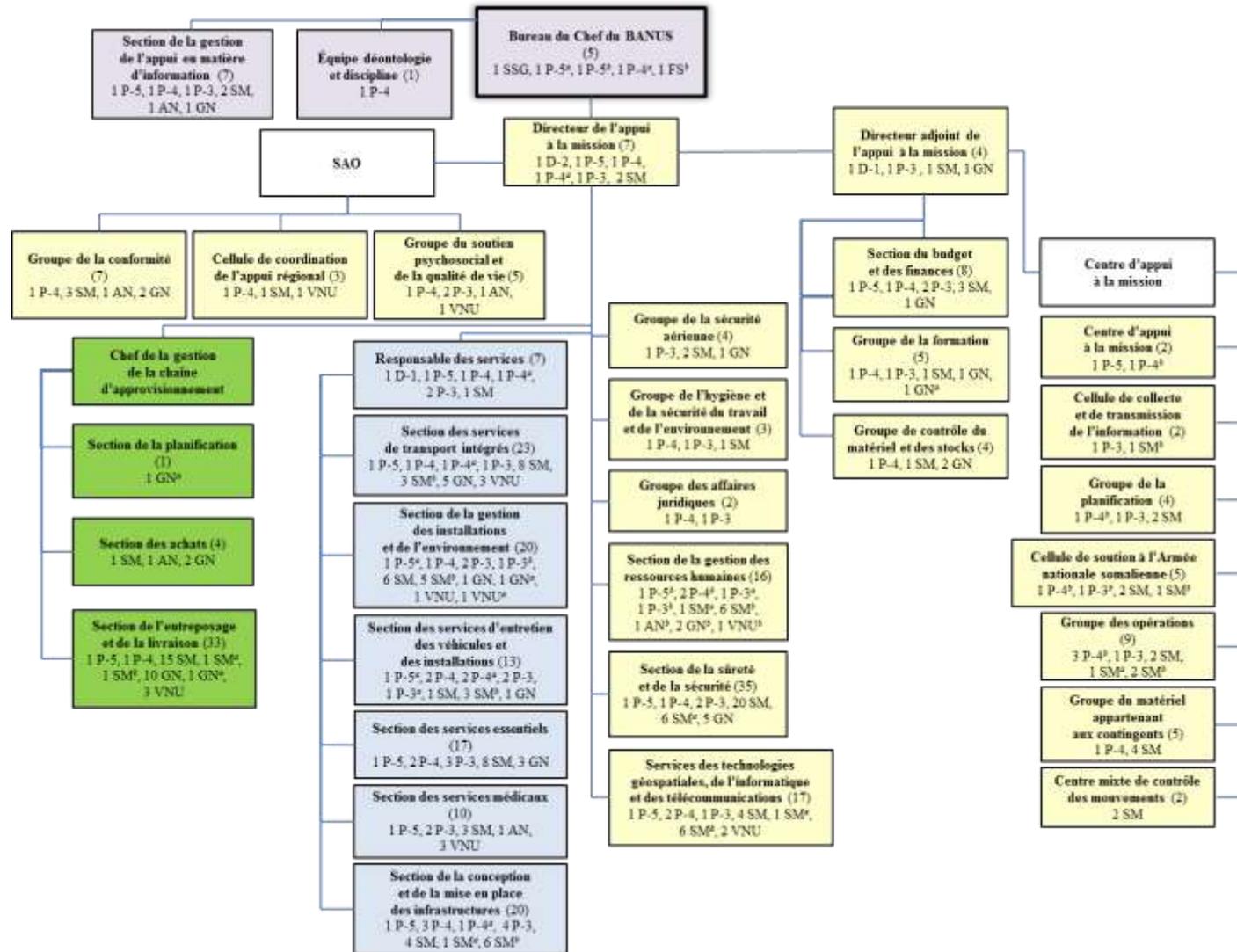
*Abréviations* : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Agent du Service mobile; AN = Administrateur recruté sur le plan national;

GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Réaffectation

<sup>b</sup> Transfert

## B. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Mogadiscio (310 postes)



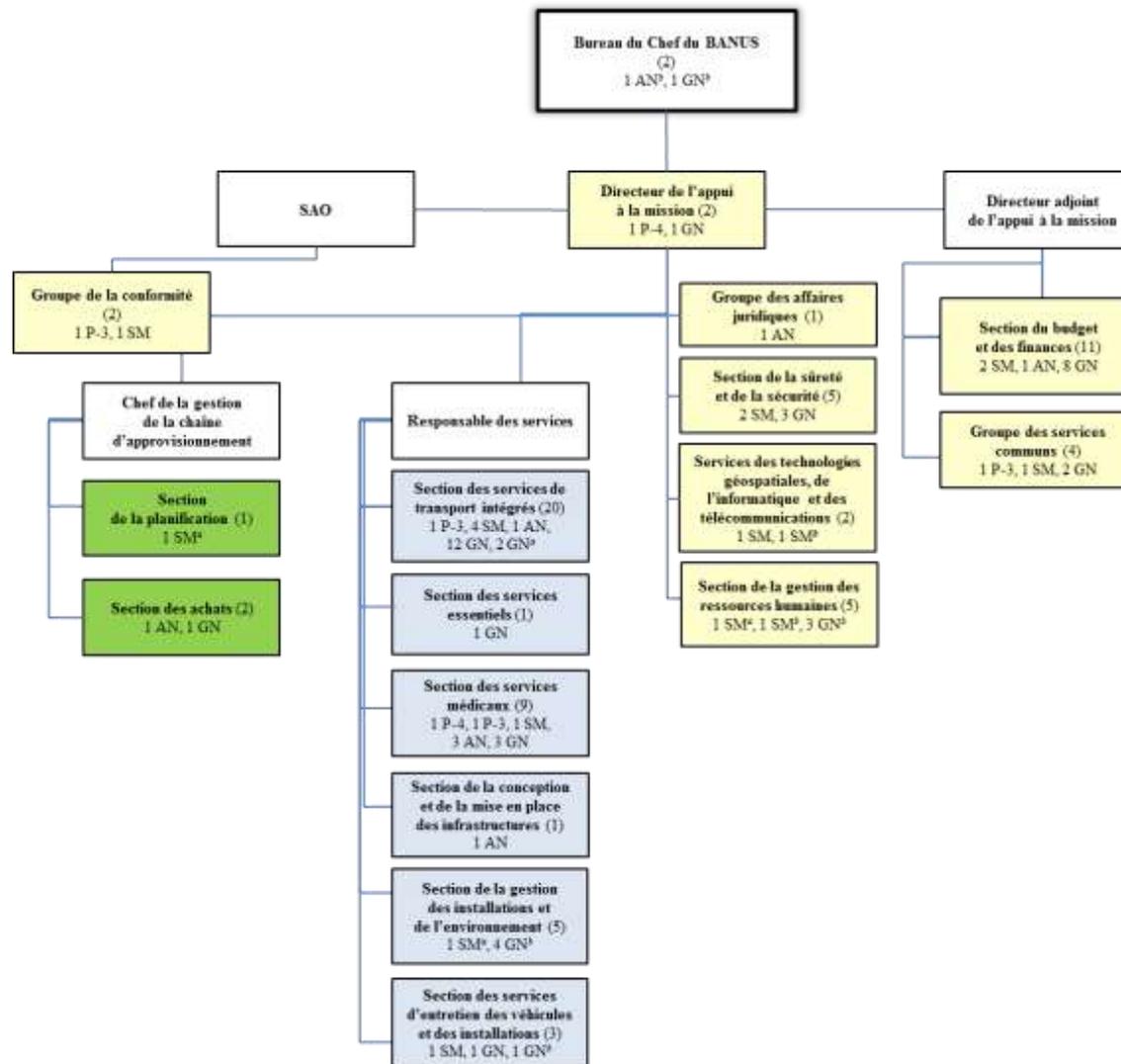
*Abréviations :* SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Agent du Service mobile; AN = Administrateur recruté sur le plan national;

GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Réaffectation

<sup>b</sup> Transfert

### C. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Nairobi (76 postes)



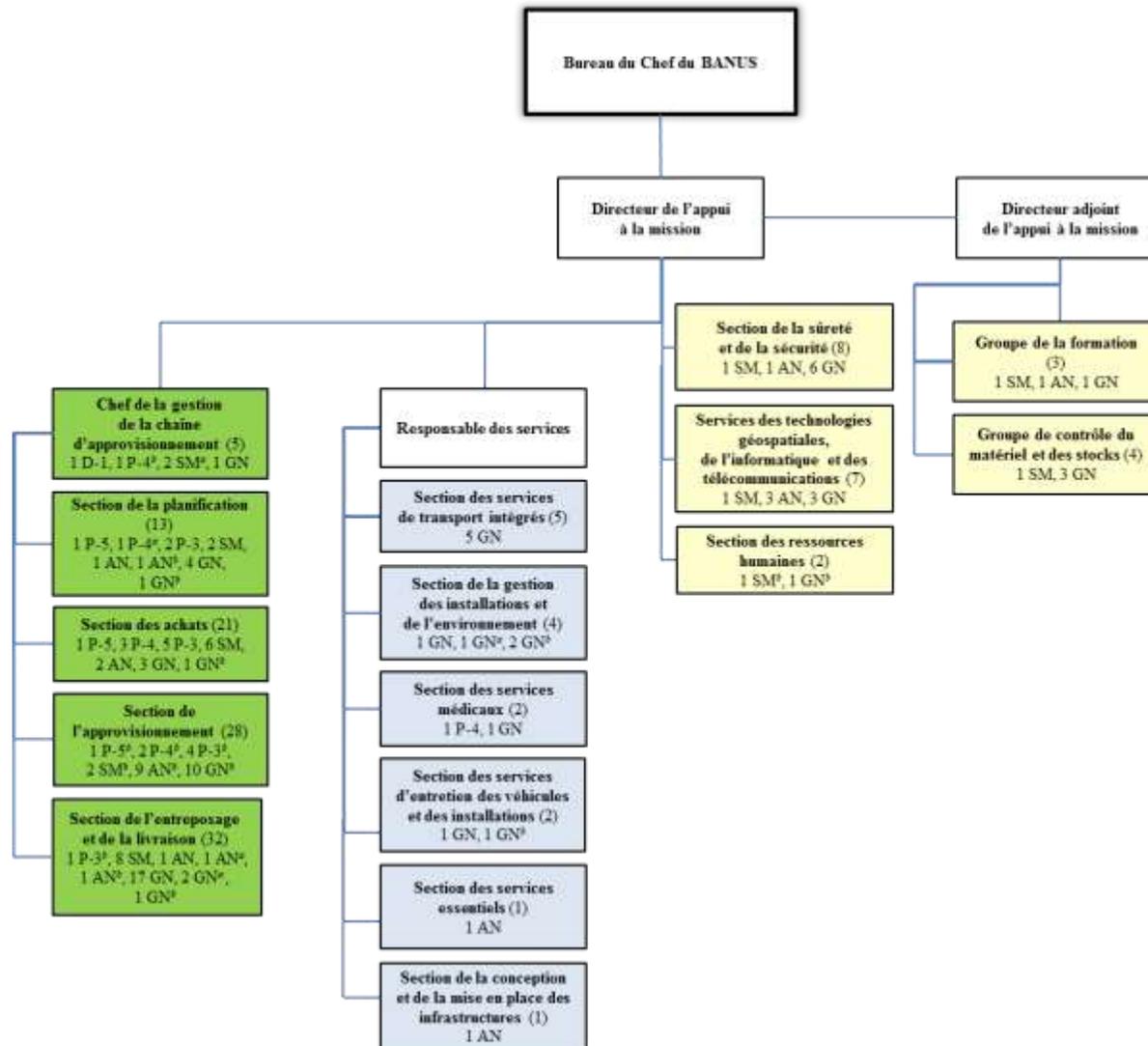
*Abréviations* : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Agent du Service mobile; AN = Administrateur recruté sur le plan national;

GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Réaffectation

<sup>b</sup> Transfert

## D. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Mombassa, Kenya (138 postes)

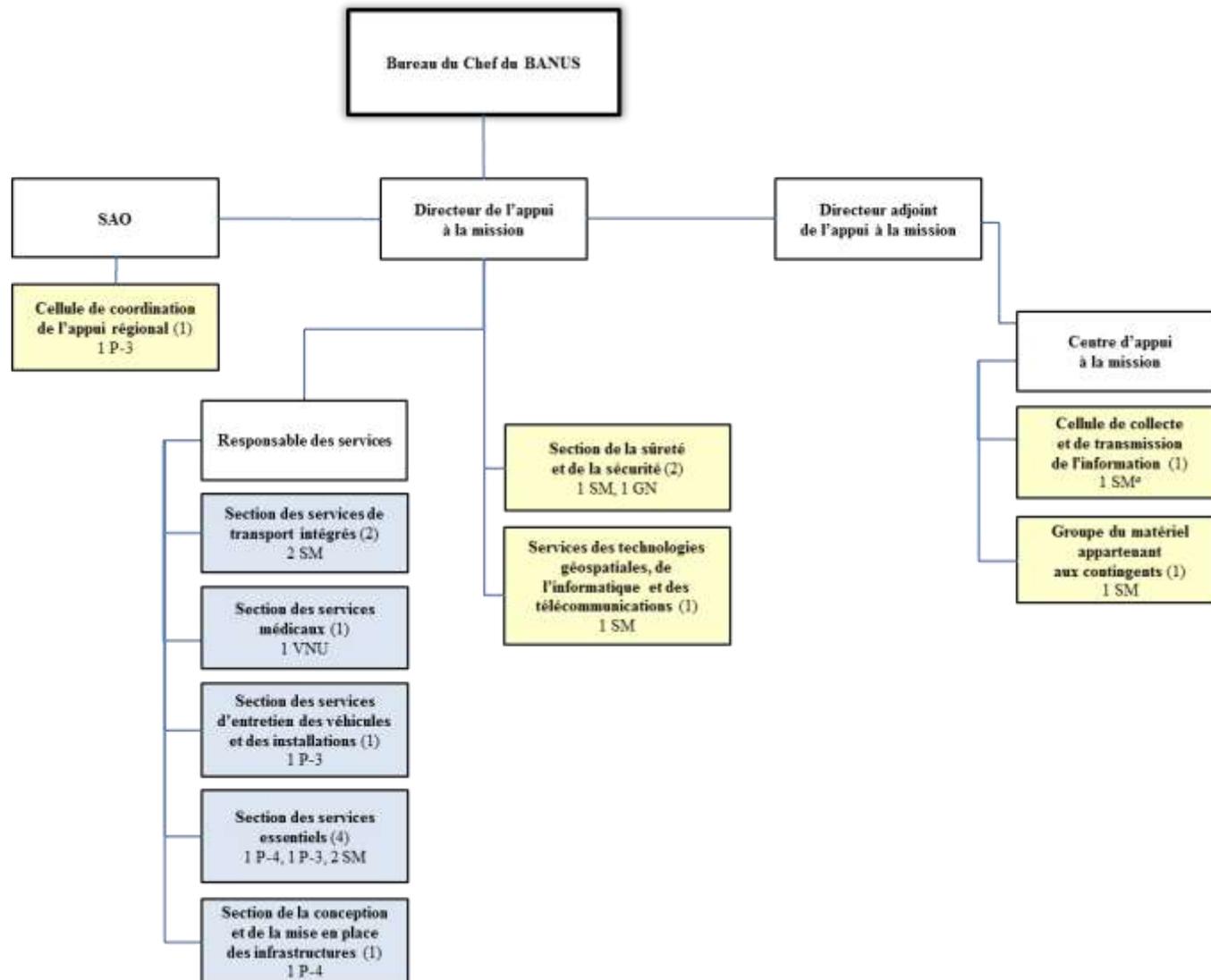


*Abréviations* : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Agent du Service mobile; AN = Administrateur recruté sur le plan national; GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Réaffectation

<sup>b</sup> Transfert

## E. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Kismayo (15 postes)

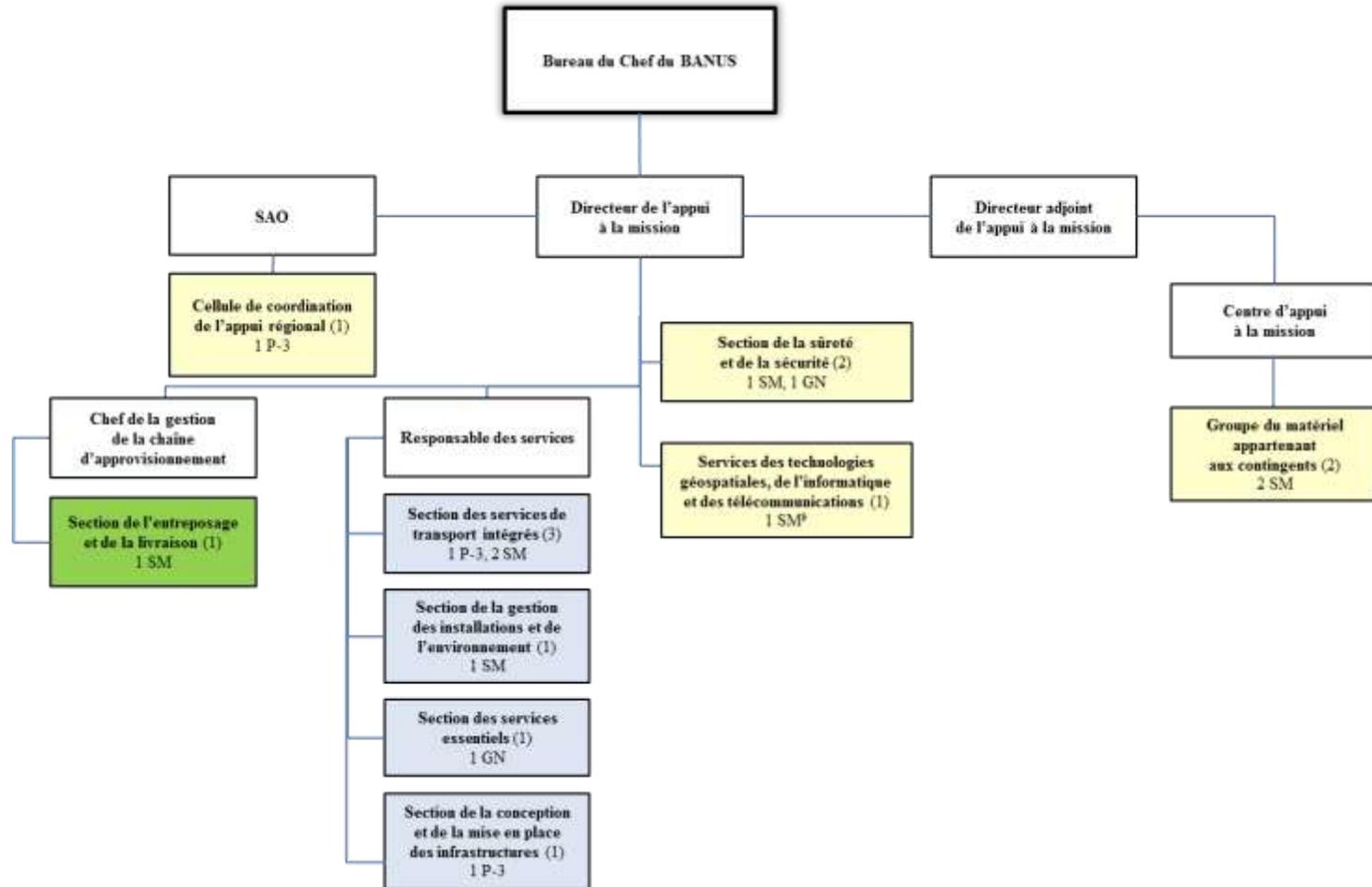


*Abbreviations* : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Agent du Service mobile; AN = Administrateur recruté sur le plan national; GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Réaffectation

<sup>b</sup> Transfert

## F. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Baidoa (13 postes)



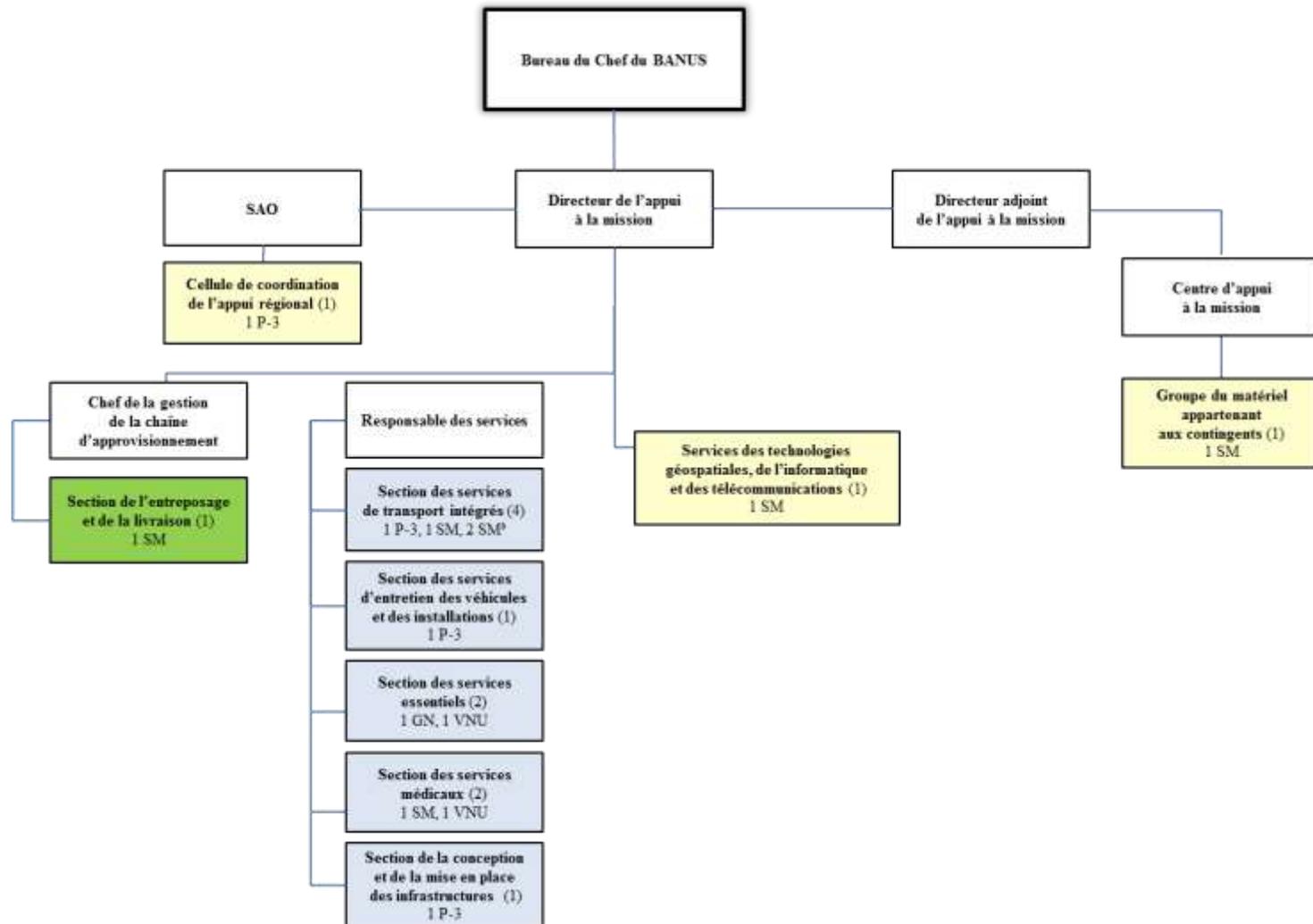
*Abréviations* : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Agent du Service mobile; AN = Administrateur recruté sur le plan national;

GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Réaffectation

<sup>b</sup> Transfert

## G. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Beledweyne (14 postes)

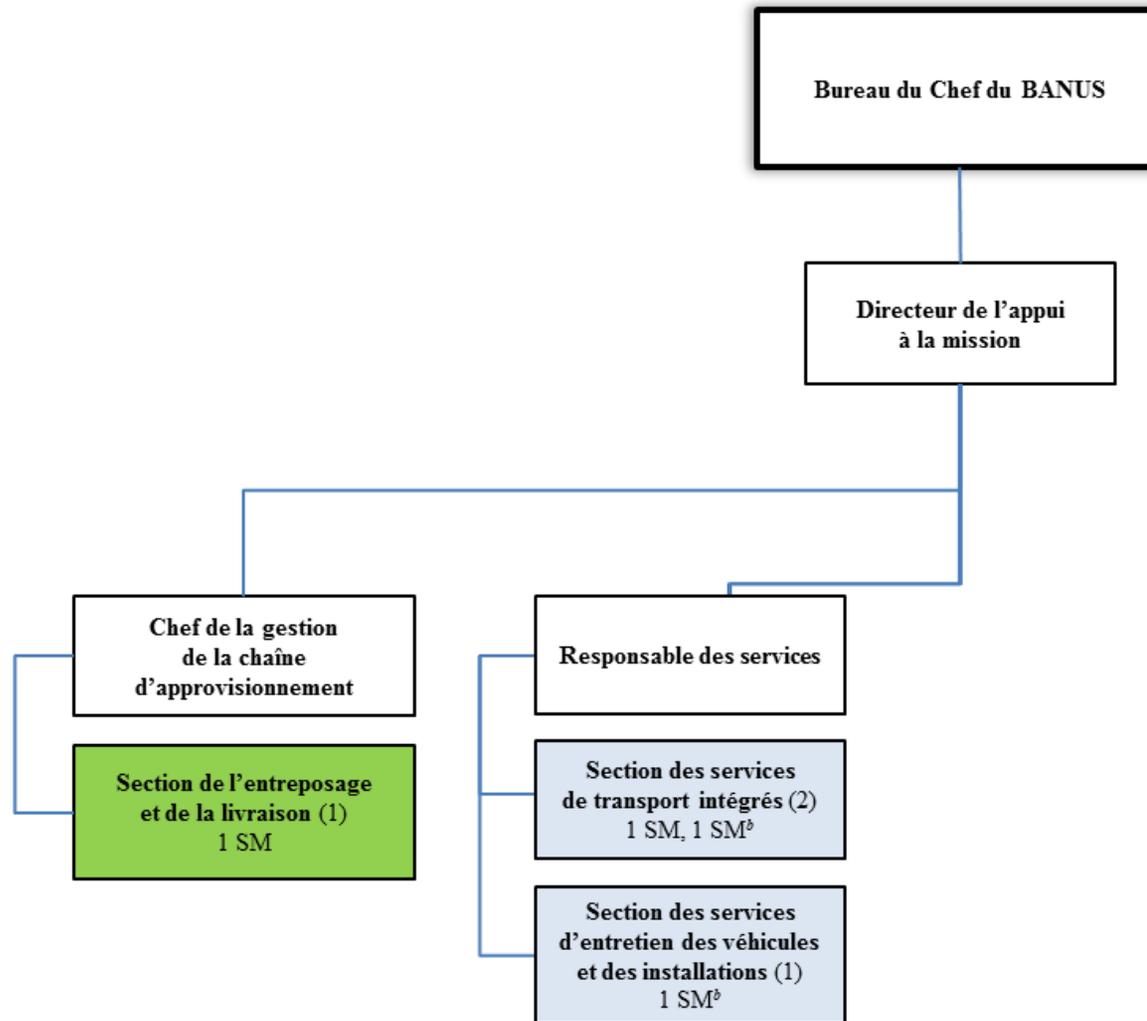


*Abréviations* : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Agent du Service mobile; AN = Administrateur recruté sur le plan national;  
GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Réaffectation

<sup>b</sup> Transfert

## H. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Baledogle (4 postes)



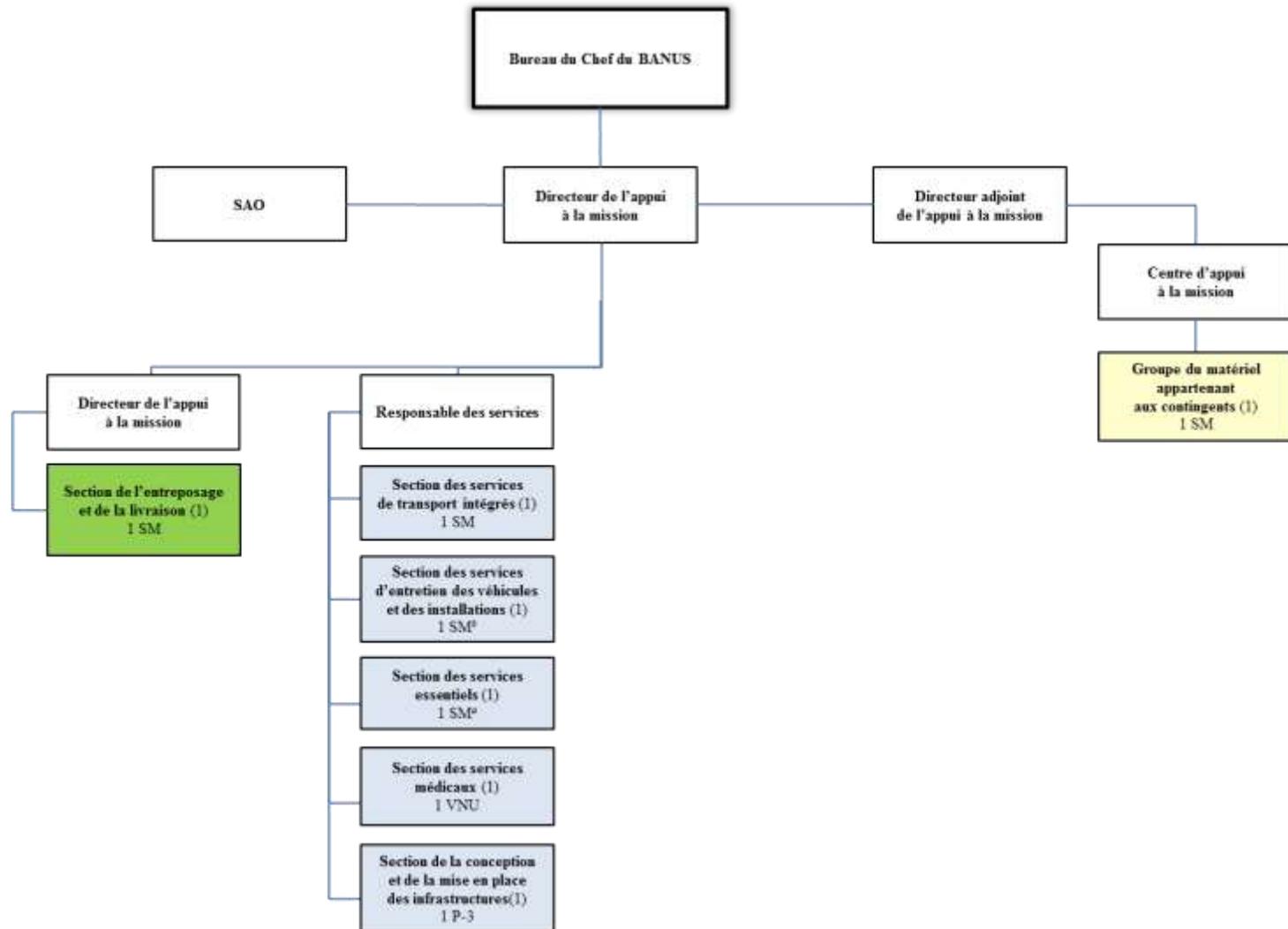
*Abbreviations* : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Agent du Service mobile; AN = Administrateur recruté sur le plan national;

GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Réaffectation

<sup>b</sup> Transfert

## I. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Dobi (7 postes)

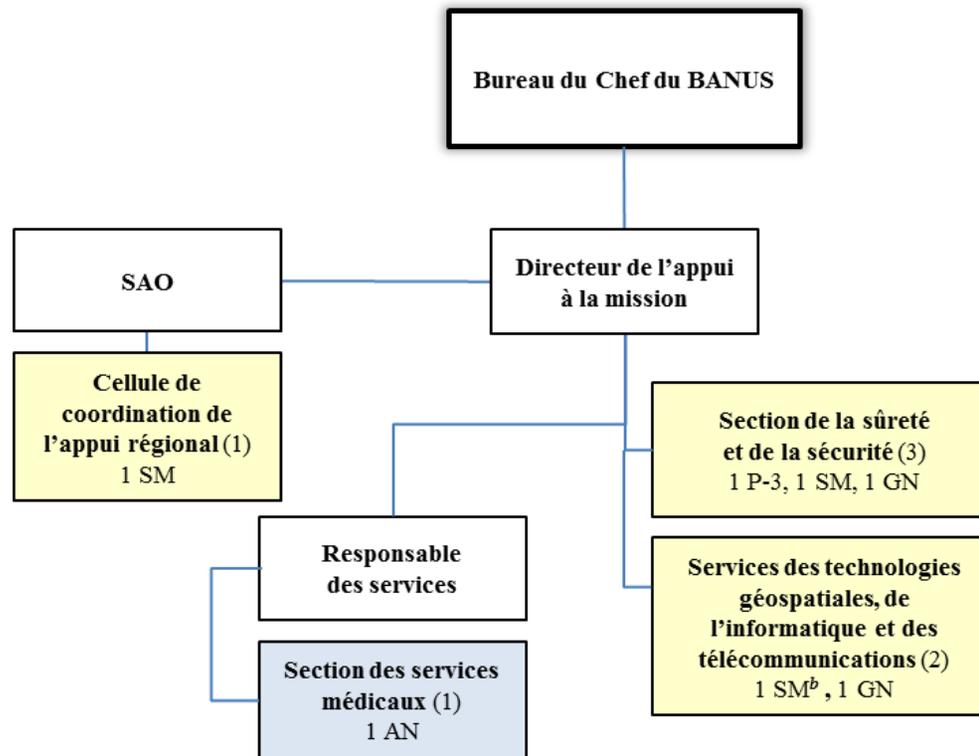


*Abréviations* : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Agent du Service mobile; AN = Administrateur recruté sur le plan national; GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Réaffectation

<sup>b</sup> Transfert

## J. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Garowe (7 postes)



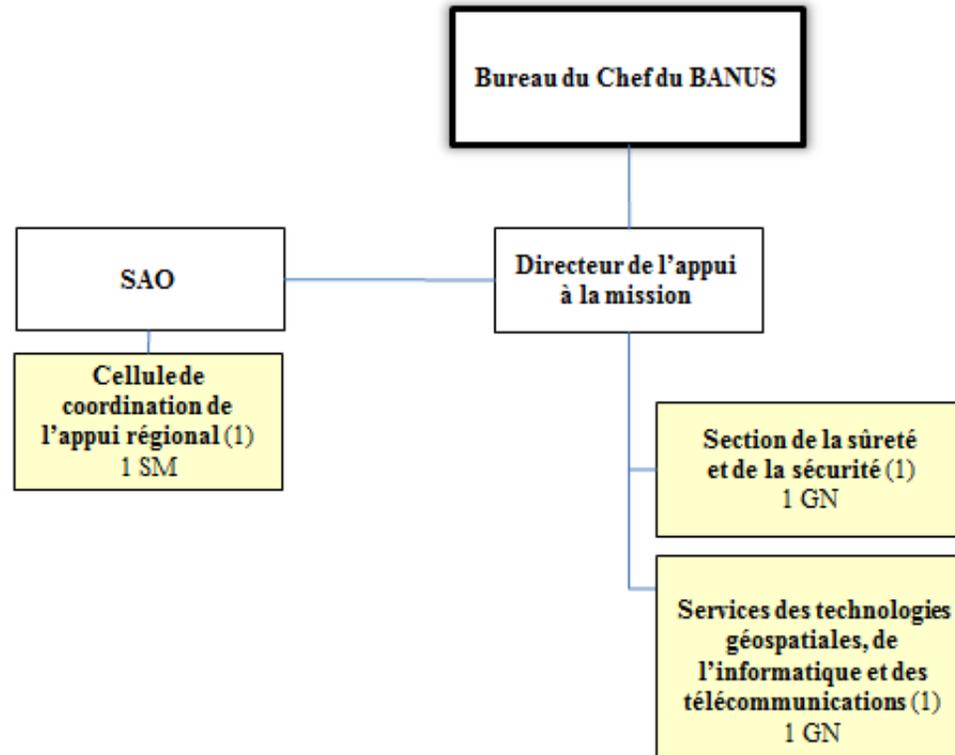
*Abbreviations* : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Agent du Service mobile; AN = Administrateur recruté sur le plan national;

GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Réaffectation

<sup>b</sup> Transfert

### K. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Hargeisa (3 postes)

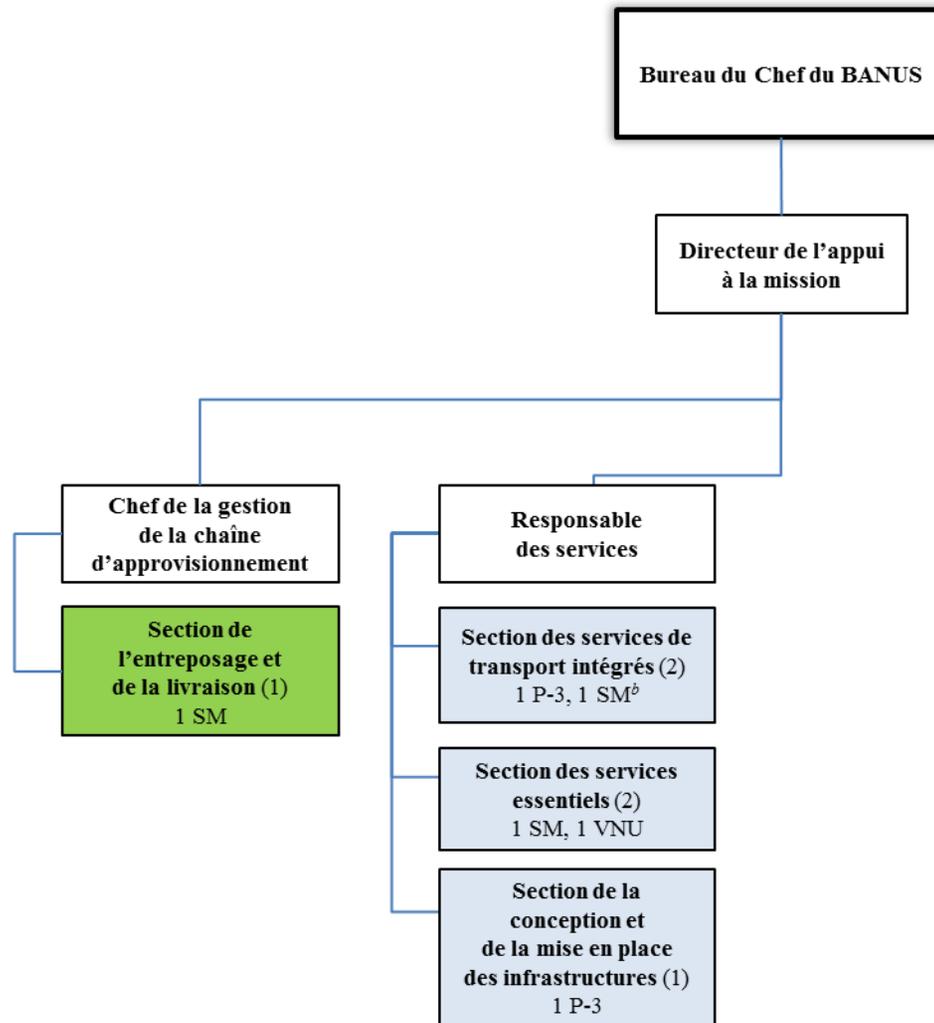


*Abbreviations* : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Agent du Service mobile; AN = Administrateur recruté sur le plan national; GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Réaffectation

<sup>b</sup> Transfert

## L. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Johar (6 postes)

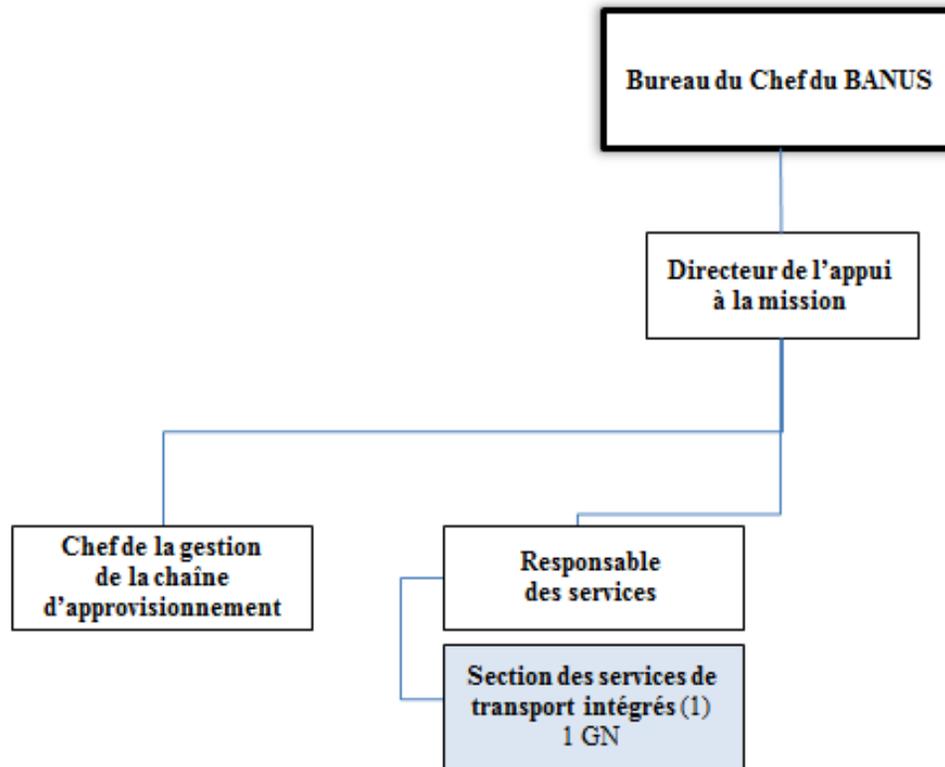


*Abbreviations* : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Agent du Service mobile; AN = Administrateur recruté sur le plan national;

GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Réaffectation

<sup>b</sup> Transfert

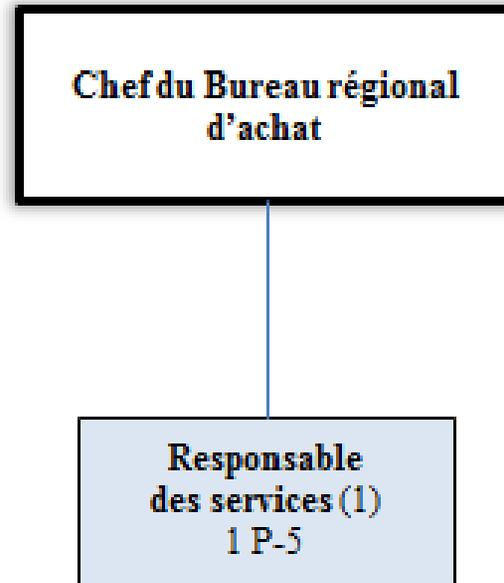
**M. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Wajir, Kenya (1 poste)**

*Abréviations* : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Agent du Service mobile; AN = Administrateur recruté sur le plan national;  
GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Réaffectation

<sup>b</sup> Transfert

**N. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Bureau régional d'achat, Entebbe, Ouganda (1 poste)**



*Abréviations* : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Agent du Service mobile; AN = Administrateur recruté sur le plan national; GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Réaffectation

<sup>b</sup> Transfert